

PAR COURRIEL

Québec, le 10 novembre 2021

[REDACTED]

**Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M5020**

[REDACTED],

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 21 octobre 2021, visant à obtenir :

*« tout document, correspondance, dossier, avis, constat d'infraction, rapport d'inspection, information ou autre documentation pouvant être sous votre contrôle et en votre possession ayant trait à la Propriété (1201, boulevard René-Lévesque Ouest, Ville de Montréal, arrondissement Ville-Marie, Québec, H3B 2L7) et/ou ayant trait à la Société (CENTREMONT HOTEL LP [NEQ: 3373653107] agissant et représentée par son commandité CENTREMONT HOTEL GP LTD. [NEQ: 1173652828]) relativement aux éléments suivants :*

- (i) la conformité ou non-conformité de la Propriété ou des activités de la Société relativement à la Propriété selon les dispositions de toute loi ou réglementation relevant de votre compétence;*
- (ii) les infractions et lacunes visées par tout constat ayant été corrigées ou non et ayant pu être signifié quant à quelque partie de la Propriété ou des activités entreprises; et*
- (iii) tout rapport ou expertise préparée par quelque tierce partie, relativement à la Propriété ou aux activités de la Société.*

*De plus, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer si, à votre connaissance, il existe quelque circonstance qui, avec le passage du temps, donnerait ouverture à une infraction de toute telle loi ou réglementation. »*

...2

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents présentant des renseignements recherchés. Vous trouverez ces derniers en pièces jointes de la présente lettre.

Par ailleurs, nous vous informons que les documents demandés et relatifs à toute « *infraction de toute telle loi ou réglementation* » relèvent de la compétence de Revenu Québec. Nous vous invitons donc à leur faire parvenir une demande d'accès.

Conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1 (Loi sur l'accès), vous trouverez, ci-dessous, les coordonnées de la personne responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels pour cette organisation :

Me Normand Boucher  
Responsable organisationnel  
Direction principale des affaires juridiques et de l'accès à l'information  
3800, rue de Marly, Secteur 5-2-3  
Québec (QC) G1X 4A5  
[resp-acces.revenu@revenuquebec.ca](mailto:resp-acces.revenu@revenuquebec.ca)

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès aux documents,



Geneviève Morneau

GM/fd

- p.j. Avis de recours
- Formulaire « Nouvel établissement et modifications » (14 février 2019)
- Avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique (26 février 2019)
- Lettre CITQ, « Ouverture de dossier » (28 février 2019)
- Facture CITQ (28 février 2019)
- Lettre CITQ, « Ouverture de dossier » (2 avril 2019)
- Demande d'attestation de classification (2 avril 2019)

p.j. (suite et fin) :

Lettre CITQ-Kéroul (3 avril 2019)

Délégation d'autorité signée (8 avril 2019)

Lettre CITQ, « Ouverture de dossier – Documents manquants » (1<sup>er</sup> mai 2019)

Compte de taxes municipales, Ville de Montréal

Certificat d'assurance (police RMGL9897598, expiration : 1<sup>er</sup> octobre 2017)

Certificat d'assurance (police RMGL9897598, expiration : 1<sup>er</sup> octobre 2019)

Lettre CITQ, « Attestation de classification et trousse de bienvenue »  
(11 juillet 2019)

Guide de classification

---

#### **Article 48 de la Loi sur l'accès**

Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télé : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Bureau 18.200  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196  
Télé : (514) 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).





# AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT		No. d'ÉTABLISSEMENT : 544913
Nom de l'établissement :	HÔTEL LE CENTRE SHERATON MONTRÉAL	
Adresse :	1201, boulevard René-Lévesque Ouest	Code postal : H3B 2L7
Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté :	Ville-Marie Montréal Montréal	
Nombre d'unités offertes :	825	Configuration: 825 chambre(s)
Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :	<input checked="" type="checkbox"/> Établissements hôteliers <input type="checkbox"/> Gîtes <input type="checkbox"/> Résidences de tourisme <input type="checkbox"/> Établissements de camping <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement <input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse <input type="checkbox"/> Centres de vacances <input type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement	
Nom de l'exploitant :	CENTREMONT HOTEL LP	
Nom de son représentant :	Bertil Fabre	
Téléphone principal :		
Adresse courriel :	bertil.fabre@sheraton.com	

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ	
L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Officier municipal :	<u>Julie Potvin</u> (Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)
Signature :	Date : 2019-02-26

Veillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [avisdexploitation@citq.qc.ca](mailto:avisdexploitation@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489

**Exploitant**

Le Centre Sheraton Limited Partnership  
Hôtel le Centre Sheraton Montréal

Dossier: 3001169300

Émis le: 2016-07-28

**Emplacement**

1201, Boulevard René-Levesque Ouest, Bâtiment

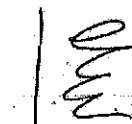
Usage(s) autorisé(s)	FAM	Spécificité(s)
Débit de boissons alcooliques	M	Rez-de-chaussée
Salle de réception	M	8 salles au sous sol A, 3 au sous sol B, 5 au 2e étage, 3 au 3e étage et 2 au 4e étage Accessoire à l'hôtel.
Hôtel	M	825 chambres
Centre d'activités physiques	M	6e étage
Restaurant, traiteur	M	Rez-de-chaussée
Café-terrasse	M	Sur le toit du 6e étage (environ 670m²).
7 Usage(s)		

Catégorie(s) d'usage(s) autorisé(s) dans ce secteur au **28 Juillet 2016**  
M.7C / /

Page 1 de 2

**Montréal** 

Arrondissement Ville-Marie  
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
800, boul. De Maisonneuve Est, 17e étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8  
Téléphone : 514 868-4546 Télécopieur : 514 872-3567



Marc Labelle  
Directeur

**Il est obligatoire d'afficher ce certificat. Tout changement d'exploitant, d'usage ou toute transformation du local entraîneront l'annulation du certificat d'occupation.**

Le Centre Sheraton Limited Partnership  
Hôtel le Centre Sheraton Montréal  
1201, René-Levesque Ouest  
Montréal, Qc H3B 2L7  
Canada

**Exploitant**

Le Centre Sheraton Limited Partnership  
Hôtel le Centre Sheraton Montréal

**Dossier:** 3001169300**Émis le:** 2016-07-28**Emplacement**

1201, Boulevard René-Levesque Ouest, Bâtiment

**Usage(s) autorisé(s)****FAM Spécificité(s)**

Débit de boissons alcooliques en usage complémentaire  
à un hôtel de 10 chambres et plus

**M**

Sur le toit du 6e étage (café-terrasse de 670m<sup>2</sup>). Aucune enseigne visible de l'extérieur ne doit signaler sa présence.

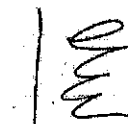
**7 Usage(s)**

Catégorie(s) d'usage(s) autorisé(s) dans ce secteur au **28 Juillet 2016**  
M.7C / /

Page 2 de 2

**Montréal** 

Arrondissement Ville-Marie  
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
800, boul. De Maisonneuve Est, 17e étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8  
Téléphone : 514 868-4546 Télécopieur : 514 872-3567



Marc Labelle  
Directeur

**Il est obligatoire d'afficher ce certificat. Tout changement d'exploitant, d'usage ou toute transformation du local entraîneront l'annulation du certificat d'occupation.**

Le Centre Sheraton Limited Partnership  
Hôtel le Centre Sheraton Montréal  
1201, René-Levesque Ouest  
Montréal, Qc H3B 2L7  
Canada





Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 28 février 2019

Monsieur Bertil Fabre  
HÔTEL LE CENTRE SHERATON MONTRÉAL  
700-5090, Explorer Drive  
Mississauga (Ontario) L4W 4T9

N/Réf. : Établissement n° 544913

**Objet : Ouverture de dossier**

Monsieur,

Nous avons bien pris note de votre intention d'exploiter un établissement hôtelier situé au 1201, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal.

Afin de nous permettre de compléter l'ouverture du dossier de cet établissement, vous trouverez sous ce pli les documents requis. Vous devez :

- remplir ou modifier tous les formulaires ci-joints ;
- signer aux endroits appropriés ;
- payer la facture ;
- nous retourner le tout **sur réception** dans l'enveloppe-réponse.

**Documents à joindre :**

- la preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 millions \$ pour votre établissement, avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le nom de l'assuré ;
- la copie du titre de propriété (acte notarié ou compte de taxes municipales). Ce document doit porter le nom du ou des propriétaires ainsi que l'adresse exacte de l'établissement
- la délégation d'autorité qui autorise Bertil Fabre à être le représentant au dossier (modèle ci-joint). Il ne peut y avoir qu'un représentant par dossier.

Sur réception des documents requis et de leur validation, nous vous ferons parvenir une attestation provisoire vous permettant d'exploiter votre établissement en attendant la visite du classificateur, laquelle aura lieu lorsque nous serons dans votre secteur. Vous recevrez également une trousse contenant entre autres le guide de classification correspondant à la catégorie de votre établissement.

Vous devez savoir également que le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique oblige les exploitants à détenir une assurance de responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$. À la demande d'exploitants de résidences de tourisme et de gîtes qui ont eu de la difficulté à s'assurer à cette hauteur, la CITQ a conclu une entente avec le courtier Invesa qui s'est engagé à le faire si les normes d'admissibilité sont respectées (voir dépliant ci-joint, s'il y a lieu). La CITQ ne retire aucun avantage de cet accord et vous rappelle que le choix de l'assureur vous appartient.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires relatifs à l'ouverture de votre dossier, n'hésitez pas à me joindre en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 245. Il me fera plaisir de vous aider.

Enfin, la CITQ offre des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché et à mieux cibler vos investissements en fonction de ce classement (voir le dépliant ci-joint).

Nous comptons sur votre diligente collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Diane Galan  
Agente d'administration



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

NUMÉRO DE L'ÉTABLISSEMENT: 544913

Facture: F000163873

Date: 2019.02.28

CATÉGORIE: Établissements hôteliers

CENTREMONT HOTEL LP  
Bertil Fabre  
1201, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal, Québec H3B 2L7

**NOM DE L'ÉTABLISSEMENT**

HÔTEL LE CENTRE SHERATON MONTRÉAL  
1201, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal, Québec H3B 2L7

Période de facturation	Description	Montant
Frais annuels d'attestation	Tarif de base	251,25
	825 unité(s) à 5,30 \$ l'unité	4 372,50

Total partiel	4 623,75
TPS (R136137452)	231,19
TVQ (1015890106)	461,24
<b>Total</b>	<b>5 316,18\$</b>

***Ces frais ne sont pas remboursables.***

DÉTACHER ICI

NUMÉRO DE L'ÉTABLISSEMENT: 544913

Facture: F000163873

Date d'échéance: Sur réception

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT  
HÔTEL LE CENTRE SHERATON MONTRÉAL  
1201, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal, Québec H3B 2L7

Total partiel	4 623,75
TPS (R136137452)	231,19
TVQ (1015890106)	461,24
<b>Total</b>	<b>5 316,18\$</b>

**RETOURNER À:**

CITQ  
1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil, QC J4K 5G7

Tél.: 450 679-3737  
Télec.: 450 679-1489  
Sans frais: 1 866 499-0550  
Courriel: info@citq.qc.ca

Émettre votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de CITQ  
Veuillez indiquer au RECTO du chèque le numéro de votre établissement.

Veuillez joindre cette partie avec votre paiement.

PAIEMENT EN LIGNE: [www.citq.info](http://www.citq.info)

An English copy is available upon request



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 2 avril 2019

Monsieur Bertil Fabre  
HÔTEL LE CENTRE SHERATON MONTRÉAL  
700-5090, Explorer Drive  
Mississauga (Ontario) L4W 4T9

N/Réf. : Établissement n° 544913

**Objet : Ouverture de dossier**

Monsieur,

Nous avons bien pris note de votre intention d'exploiter un établissement hôtelier situé au 1201, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal.

Afin de nous permettre de compléter l'ouverture du dossier de cet établissement, vous trouverez en pièces jointes les documents requis. Vous devez :

- remplir ou modifier tous les formulaires ci-joints ;
- signer aux endroits appropriés ;
- payer la facture ;
- nous retourner le tout **sur réception**.

**Documents à joindre :**

- la preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 millions \$ pour votre établissement, avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le nom de l'assuré ;
- la copie du titre de propriété (acte notarié ou compte de taxes municipales). Ce document doit porter le nom du ou des propriétaires ainsi que l'adresse exacte de l'établissement
- la délégation d'autorité qui autorise Bertil Fabre à être le représentant au dossier (modèle ci-joint). Il ne peut y avoir qu'un représentant par dossier.

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Sur réception des documents requis et de leur validation, nous vous ferons parvenir une attestation provisoire vous permettant d'exploiter votre établissement en attendant la visite du classificateur, laquelle aura lieu lorsque nous serons dans votre secteur. Vous recevrez également une trousse contenant entre autres le guide de classification correspondant à la catégorie de votre établissement.

Vous devez savoir également que le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique oblige les exploitants à détenir une assurance de responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$. À la demande d'exploitants de résidences de tourisme et de gîtes qui ont eu de la difficulté à s'assurer à cette hauteur, la CITQ a conclu une entente avec le courtier Invesa qui s'est engagé à le faire si les normes d'admissibilité sont respectées (voir dépliant ci-joint, s'il y a lieu). La CITQ ne retire aucun avantage de cet accord et vous rappelle que le choix de l'assureur vous appartient.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires relatifs à l'ouverture de votre dossier, n'hésitez pas à me joindre en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 245. Il me fera plaisir de vous aider.

Enfin, la CITQ offre des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché et à mieux cibler vos investissements en fonction de ce classement (voir le dépliant ci-joint).

Nous comptons sur votre diligente collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Diane Galan  
Agente d'administration



# Demande d'attestation de classification

## Inscription et modifications

### Établissements hôteliers

Identifiant de l'établissement : 544913



Utilisez les cases ci-dessous  
pour effectuer vos changements  
et vos corrections.

#### Adresse de correspondance

Monsieur Bertil Fabre  
HÔTEL LE CENTRE SHERATON MONTRÉAL  
700-5090, Explorer Drive  
Mississauga (Ontario) L4W 4T9

## 1. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT (Ces renseignements ne sont pas diffusés.)

### 1.1. Type de détention (cochez ✓)

- Propriétaire  
 Locataire

### 1.2. NEQ

**3373653107**

### 1.3. Forme juridique (cochez ✓)

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Entreprise individuelle   | <input type="checkbox"/> Société en nom collectif (S.E.N.C.)          |
| <input type="checkbox"/> Association personnalisée | <input type="checkbox"/> Société étrangère                            |
| <input type="checkbox"/> Coopérative               | <input type="checkbox"/> Société par actions (compagnie)              |
| <input type="checkbox"/> Mutuelle d'assurance      | <input type="checkbox"/> Syndicat de copropriété                      |
| <input type="checkbox"/> Société de participation  | <input checked="" type="checkbox"/> Autre personne morale (spécifiez) |
| <input type="checkbox"/> Société en commandite     |   |

### 1.4. Nom **CENTREMONT HOTEL LP**

### 1.5. Adresse **700-5090, Explorer Drive**

### 1.6. Municipalité **Mississauga**

### 1.7. Code postal **L4W 4T9**

### 1.8. Province ou état **Ontario**

### 1.9. Pays **Canada**

### 1.10. Téléphone principal

### 1.11. Téléphone secondaire

### 1.12. Télécopieur

### 1.13. Représentant (cochez ✓)

- Madame  Monsieur

**Bertil Fabre**

### 1.14. Courriel de l'exploitant ou de son représentant

**bertil.fabre@sheraton.com**

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION



# Demande d'attestation de classification

*Inscription et modifications*

**Établissements hôteliers**

Identifiant de l'établissement : 544913

## 2. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

2.1. Nom **HÔTEL LE CENTRE SHERATON MONTRÉAL**

**(CETTE APPELLATION SERA AFFICHÉE SUR VOTRE PANONCEAU  
DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES S'APPLIQUERONT POUR TOUT CHANGEMENT ULTÉRIEUR)**

2.2. Adresse **1201, boulevard René-Lévesque Ouest**

2.3. Municipalité **Montréal**

2.4. Code postal **H3B 2L7** | 2.5. Municipalité avant fusion **Montréal**

2.6. Téléphone principal (pour réservation) **514 878-2000** | 2.7. Téléphone secondaire

2.8. Télécopieur **514 878-3958**

2.9. Téléphone sans frais **800 325-3535**

2.10. Courriel de l'établissement **reservation.lcs@sheraton.com**

- 2.11. Adresse de correspondance (cochez ✓)
- Identique à l'adresse de l'établissement
  - Identique à l'adresse de l'exploitant
  - Autre (voir et corriger l'encadré à la page 1)

- 2.12. Langue de correspondance (cochez ✓)
- Français
  - Anglais

# Demande d'attestation de classification

*Inscription et modifications*

**Établissements hôteliers**

Identifiant de l'établissement : 544913

## 3. COORDONNÉES MULTIMÉDIA (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

3.1.1 Site Web  
(français)

*www.marriott.fr/hotels/travel/yulsi-le-centre-sheraton-montreal-hotel*

3.1.2 Site Web  
(anglais)

Identique au site Web en français (voir 3.1.1)

*www.marriott.fr/hotels/travel/yulsi-le-centre-sheraton-montreal-hotel*

3.2.1 Adresse  
Facebook (français)

3.2.2 Adresse  
Facebook (anglais)

Identique à l'adresse Facebook en français (voir 3.2.1)

3.3.1 Blogue  
(français)

3.3.2 Blogue  
(anglais)

Identique au blogue en français (voir 3.3.1)

3.4.1 Adresse  
Twitter (français)

3.4.2 Adresse  
Twitter (anglais)

Identique à l'adresse Twitter en français (voir 3.4.1)

3.5.1 Adresse  
Instagram  
(français)

3.5.2 Adresse  
Instagram (anglais)

Identique à l'adresse Instagram en français (voir 3.5.1)

3.6.1 Adresse  
Réservation en  
ligne (français)

3.6.2 Adresse  
Réservation en  
ligne (anglais)

Identique à l'adresse de Réservation en ligne en français (voir 3.6.1)



## Demande d'attestation de classification

### Renseignements généraux

#### Établissements hôteliers

Identifiant de l'établissement :

### CONSEILS PRATIQUES



Utilisez les cases ci-dessous pour effectuer vos changements et vos corrections.

### COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

ATR : 12 Tél. : 514 878-2000  
**HÔTEL LE CENTRE SHERATON MONTRÉAL**  
 1201, boulevard René-Lévesque Ouest  
 Montréal Centre-ville  
 H3B 2L7

## 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Cartes acceptées (cochez ✓)

- American Express  
  Carte de débit  
  Discover  
  JCB  
  MasterCard  
  Visa  
  Paypal

### 1.2. Localisation (cochez ✓)

- À la campagne  
 À la ferme  
 À moins de 10 km d'un aéroport  
 Au bord de la mer (golfe)  
 Au bord d'une rivière, d'un lac ou du fleuve  
  Au centre-ville  
 En forêt

### 1.3 Période (s) d'exploitation (cochez ✓)

- Annuelle  Saisonnière

Date  
d'ouverture

       
jj-mm

Date de  
fermeture

       
jj-mm

Date  
d'ouverture

       
jj-mm

Date de  
fermeture

       
jj-mm

### ● Configuration des unités

1.4. Nombre total d'unités

1.4.1. Nombre de  
chambres

1.4.2. Nombre de  
suites

1.4.3. Nombre  
d'appartements

1.4.4. Nombre de chalets, maisons, appartements.

1.4.5. Nombre de lits  
en dortoir



# Demande d'attestation de classification

## Renseignements généraux

### Établissements hôteliers

Identifiant de l'établissement :

## 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (suite)

### ● Commodités

Attention ! Le nombre d'unités par équipement ne peut être supérieur au nombre total d'unités déclaré à la question 1.4.

- |   |                                  |  |                                  |
|---|----------------------------------|--|----------------------------------|
| 1.5. Nombre d'unités avec accès à Internet sans fil gratuit | <input type="text" value="825"/> | 1.15. Nombre d'unités avec ordinateur            | <input type="text"/>             |
| 1.6. Nombre d'unités avec accès à Internet sans fil payant  | <input type="text"/>             | 1.16. Nombre d'unités avec salle de bains privée | <input type="text" value="825"/> |
| 1.7. Nombre d'unités climatisées                            | <input type="text" value="825"/> | 1.17. Nombre d'unités avec salle d'eau privée    | <input type="text"/>             |
| 1.8. Nombre d'unités avec baignoire à remous                | <input type="text" value="1"/>   | 1.18. Nombre d'unités avec téléphone             | <input type="text" value="825"/> |
| 1.9. Nombre d'unités avec cuisine*                          | <input type="text"/>             | 1.19. Nombre d'unités avec téléviseur            | <input type="text" value="825"/> |
| 1.10. Nombre d'unités avec cuisinette*                      | <input type="text"/>             | 1.20. Nombre d'unités pour fumeurs               | <input type="text"/>             |
| Nombre d'unités avec four à micro-ondes                     | <input type="text"/>             | 1.21. Nombre d'unités pour non-fumeurs           | <input type="text" value="825"/> |
| 1.12. Nombre d'unités avec foyer                            | <input type="text" value="1"/>   | 1.22. Nombre d'unités sans tapis                 | <input type="text"/>             |
| Nombre d'unités avec lecteur DVD                            | <input type="text"/>             | 1.23. Nombre de salles de bains partagées        | <input type="text"/>             |
| 1.14. Nombre d'unités avec mini-frigo                       | <input type="text" value="382"/> |  |                                  |

\* Le terme cuisine s'applique seulement lorsque tous les électroménagers présents sont de dimension standard. Sinon, le terme cuisinette s'applique.



## Demande d'attestation de classification

### Description des services offerts

#### Établissements hôteliers

Identifiant de l'établissement :

## 2. DÉCLARATION DE SERVICES OFFERTS SUR PLACE



Veuillez cocher les services offerts SUR LES LIEUX MÊMES de votre établissement.

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Animaux de compagnie admis                      | <input type="checkbox"/> Rampe de mise à l'eau                                      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Animaux de compagnie payant          | <input checked="" type="checkbox"/> Remise sécurisée pour bicyclettes               |
| <input checked="" type="checkbox"/> Ascenseur                            | <input type="checkbox"/> Remise sécurisée pour motoneiges                           |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bar                                  | <input type="checkbox"/> Remise sécurisée pour skis                                 |
| <input type="checkbox"/> Belvédère                                       | <input type="checkbox"/> Réservation obligatoire                                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Centre d'affaires                    | <input checked="" type="checkbox"/> Restauration sur place : déjeuner               |
| <input type="checkbox"/> Centre de détente                               | <input checked="" type="checkbox"/> Restauration sur place : dîner                  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Consigne                             | <input checked="" type="checkbox"/> Restauration sur place : souper                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dépanneur                            | <input checked="" type="checkbox"/> Salle(s) de réception, de réunion ou de congrès |
| <input checked="" type="checkbox"/> Établissement entièrement non-fumeur | <input checked="" type="checkbox"/> Salon commun                                    |
| <input type="checkbox"/> Garde d'enfants                                 | <input checked="" type="checkbox"/> Sauna   |
| <input type="checkbox"/> Laveuse et sècheuse                             | <input type="checkbox"/> Stationnement à proximité (espace garanti)                 |
| <input type="checkbox"/> Location de bicyclettes                         | <input type="checkbox"/> Stationnement extérieur gratuit                            |
| <input type="checkbox"/> Location de motoneiges                          | <input type="checkbox"/> Stationnement extérieur payant                             |
| <input type="checkbox"/> Location de planche à neige                     | <input type="checkbox"/> Stationnement intérieur gratuit                            |
| <input type="checkbox"/> Location de skis alpins                         | <input checked="" type="checkbox"/> Stationnement intérieur payant                  |
| <input type="checkbox"/> Location de skis de randonnée                   | <input checked="" type="checkbox"/> Tarif de groupe                                 |
| <input type="checkbox"/> Location de voitures                            | <input checked="" type="checkbox"/> Téléphone public                                |
| <input type="checkbox"/> Location d'embarcations                         | <input checked="" type="checkbox"/> Transport en commun à proximité                 |
| <input type="checkbox"/> Navette : aéroport                              | <input type="checkbox"/> Voiturier obligatoire                                      |
| <input type="checkbox"/> Navette : station de ski                        |   |

## 3. DÉCLARATION DE SERVICES OFFERTS DANS LES AIRES COMMUNES

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Accès à Internet sans fil gratuit          | <input checked="" type="checkbox"/> Réception ou lieu d'enregistrement de la clientèle |
| <input type="checkbox"/> Accès à Internet sans fil payant                      | <input checked="" type="checkbox"/> Service quotidien d'entretien ménager              |
| <input checked="" type="checkbox"/> Borne de recharge pour véhicule électrique | <input type="checkbox"/> Spa extérieur   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Climatisation                              | <input checked="" type="checkbox"/> Spa intérieur                                      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Foyer intérieur                            | <input checked="" type="checkbox"/> Téléviseur   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Ordinateur                                 |  |



## Demande d'attestation de classification

### Description des services offerts

#### Établissements hôteliers

Identifiant de l'établissement : 544913

#### 4. DÉCLARATION D'ACTIVITÉS OFFERTES SUR PLACE



**Veillez cocher les activités offertes SUR LES LIEUX MÊMES de votre établissement.**

- |                                       |   |                          |                                      |
|---------------------------------------|---|--------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/>              | Baignade : piscine extérieure           | <input type="checkbox"/> | Salle de spectacles                  |
| <input type="checkbox"/>              | Baignade : piscine extérieure à l'année | <input type="checkbox"/> | Sentiers de motoneige                |
| X <input checked="" type="checkbox"/> | Baignade : piscine intérieure           | <input type="checkbox"/> | Sentiers de quad (VTT)               |
| <input type="checkbox"/>              | Baignade : plage                        | <input type="checkbox"/> | Sentiers de randonnée pédestre       |
| <input type="checkbox"/>              | Chasse                                  | <input type="checkbox"/> | Sentiers de raquettes                |
| <input type="checkbox"/>              | Équitation                              | <input type="checkbox"/> | Sentiers de vélo de montagne         |
| <input type="checkbox"/>              | Escalade                                | <input type="checkbox"/> | Ski alpin                            |
| <input type="checkbox"/>              | Glissoires d'eau                        | <input type="checkbox"/> | Ski de randonnée                     |
| <input type="checkbox"/>              | Glissoires d'hiver                      | <input type="checkbox"/> | Sport nautique : canot               |
| <input type="checkbox"/>              | Golf                                    | <input type="checkbox"/> | Sport nautique : chaloupe            |
| <input type="checkbox"/>              | Observation de la faune                 | <input type="checkbox"/> | Sport nautique : kayak               |
| <input type="checkbox"/>              | Observation des mammifères marins       | <input type="checkbox"/> | Sport nautique : motomarine          |
| <input type="checkbox"/>              | Patinage sur glace                      | <input type="checkbox"/> | Sport nautique : pédalo              |
| <input type="checkbox"/>              | Pêche                                   | <input type="checkbox"/> | Sport nautique : planche à voile     |
| <input type="checkbox"/>              | Pêche blanche                           | <input type="checkbox"/> | Sport nautique : plongée sous-marine |
| <input type="checkbox"/>              | Piste cyclable                          | <input type="checkbox"/> | Sport nautique : rafting             |
| <input type="checkbox"/>              | Plan d'eau sans baignade                | <input type="checkbox"/> | Sport nautique : voilier             |
| <input type="checkbox"/>              | Programme d'animation pour adultes      | <input type="checkbox"/> | Tennis extérieur                     |
| <input type="checkbox"/>              | Programme d'animation pour enfants      | <input type="checkbox"/> | Tennis intérieur                     |
| <input type="checkbox"/>              | Randonnée en traîneau à cheval          | <input type="checkbox"/> | Terrain avec équipement sportif      |
| <input type="checkbox"/>              | Randonnée en traîneau à chiens          | <input type="checkbox"/> | Terrain de jeux pour enfants         |
| X <input checked="" type="checkbox"/> | Salle de conditionnement physique       | <input type="checkbox"/> | Théâtre d'été                        |
| <input type="checkbox"/>              | Salle de jeux intérieurs                |                          |                                      |



**Veillez cocher les activités offertes À MOINS DE 10 KM de votre établissement. Celles-ci sont les seules activités pouvant être déclarées sans être offertes sur les lieux mêmes.**

- |                                       |                                   |                                       |                                   |
|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| X <input checked="" type="checkbox"/> | Baignade : plage à moins de 10 km | <input type="checkbox"/>              | Ski alpin à moins de 10 km        |
| X <input checked="" type="checkbox"/> | Golf à moins de 10 km             | X <input checked="" type="checkbox"/> | Ski de randonnée à moins de 10 km |
| X <input checked="" type="checkbox"/> | Piste cyclable à moins de 10 km   | X <input checked="" type="checkbox"/> | Théâtre d'été à moins de 10 km    |



## Demande d'attestation de classification

### Déclarations et consentement

#### Établissements hôteliers

Identifiant de l'établissement : 544913

### 1. RÉNOVATIONS MAJEURES

Si votre établissement fait l'objet de rénovations majeures, veuillez nous le faire savoir afin de nous permettre d'optimiser les visites de classification. Nous vous demandons de nous donner les renseignements suivants :

Mon établissement fait l'objet de rénovations majeures du :      -   -   au      -   -  .

La CITQ se réserve toutefois le droit d'effectuer une visite de classification à l'intérieur des dates susmentionnées.

### 2. DÉCLARATION DU PRIX MAXIMAL QUOTIDIEN (Ces prix seront ceux diffusés.)



Les prix déclarés doivent être PAR NUITÉE, exclure les taxes et être inscrits en dollars entiers seulement. Si vos prix incluent plus d'une nuitée, veuillez diviser le prix par le nombre de nuitées incluses (ex. 700 \$/semaine = 100 \$/nuitée).

	1 personne	2 personnes	Personne additionnelle
Prix maximal de l'unité la moins chère	759	759	
Prix maximal de l'unité la plus chère	4300	4300	40

### 3. DÉCLARATION ET CONSENTEMENT

Les données fournies dans ces formulaires peuvent être utilisées dans des outils informationnels selon certains critères établis de concert avec nos différents partenaires. Un de ces outils est le site touristique officiel du gouvernement du Québec (QuebecOriginal.com). (cochez ✓)

- J'accepte que tous ces renseignements soient ainsi utilisés à des fins informationnelles.
- J'accepte que seule l'adresse de mon établissement ne soit pas diffusée. Je comprends alors que celui-ci ne sera pas géoréférencé dans QuebecOriginal.com.
- Je refuse que ces renseignements soient utilisés à des fins informationnelles.

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets. Je déclare avoir lu ce document et l'Entente de service relative à la classification des établissements d'hébergement touristique et de m'y conformer.

Nom du représentant

BERTIL FABRE

X

Signature

Date



## Entente de service relative à la classification des établissements d'hébergement touristique

Identifiant de l'établissement : 544913

### 1. OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT

(a) L'exploitant doit, avant la visite :

- 1) avoir produit la preuve d'assurance de responsabilité civile ;
- 2) avoir acquitté les frais annuels inhérents à la classification ;
- 3) accepter le rendez-vous fixé par le classificateur et se présenter à ce rendez-vous ; toute remise de rendez-vous sans raison valable et suffisante entraîne pour l'exploitant la facturation des frais réels découlant du report de cette visite ;

(b) L'exploitant doit, au moment de la visite :

recevoir le classificateur à l'heure prévue et collaborer avec lui afin de lui permettre de réaliser son mandat de classification dans les meilleures conditions (prise de mesures, prise de photographies, accès à toutes les pièces) ;

(c) L'exploitant doit, en tout temps :

- 1) fournir à la CITQ des renseignements exacts et complets ;
- 2) appliquer des mesures de contrôle et de surveillance de manière à assurer le maintien de la conformité aux conditions de la classification en vigueur pendant toute la durée de la classification ;
- 3) afficher le panneau équivalant au classement attribué, selon les prescriptions du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique ;
- 4) dans toute la mesure du possible, utiliser, reproduire et communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, le panneau s'appliquant à son établissement ainsi classifié ;
- 5) s'engager à ne modifier ou altérer d'aucune façon le panneau attestant la classification de l'établissement, celui-ci demeurant l'entière propriété du ministère du Tourisme du Québec.

### 2. REFUS DE VISITER

La CITQ peut refuser d'effectuer une visite de classification :

- (a) si la santé, la sécurité ou le bien-être du public à qui l'établissement veut fournir des services d'hébergement sont menacés ;
- (b) si la sécurité ou l'intégrité du classificateur est menacée ou si sa compétence est mise en doute par l'exploitant ou son représentant ;
- (c) si l'exploitant refuse de respecter les obligations décrites ci-dessus ou si l'établissement ne remplit pas les conditions d'obtention d'une attestation de classification ;
- (d) si l'exploitant a fait une déclaration contenant des renseignements faux ou trompeurs ou s'il a dénaturé un fait important lors de la demande d'attestation de classification ;
- (e) si l'exploitant refuse de payer à la CITQ les frais annuels inhérents à la classification ;
- (f) si l'exploitant déroge aux prescriptions du Règlement portant sur l'affichage du panneau.

### 3. APPEL DU RÉSULTAT DE LA CLASSIFICATION

Il existe une procédure d'appel du résultat de la classification. Pour connaître cette procédure, les exploitants sont priés de consulter la zone réservée du site Web de la CITQ ([www.citq.info](http://www.citq.info)) ou de s'informer auprès de l'agent responsable de leur dossier. Les exploitants ont 30 jours pour interjeter appel. Passé ce délai, ils sont réputés avoir accepté le classement attribué.

### 4. AUTORISATIONS

Aux fins d'application des présentes et d'exécution des actes afférents, l'exploitant donne à la CITQ l'autorisation d'obtenir des renseignements complémentaires et de vérifier les renseignements fournis. L'exploitant permet à la CITQ de faire les visites de l'établissement à la fréquence que la CITQ considère à propos. Cette autorisation ne réduit aucunement la portée des déclarations contenues aux présentes et elle est irrévocable tant que la demande de classification est en traitement ou que l'exploitant détient une attestation de classification.

### 5. COMMUNICATION

Les renseignements contenus dans le présent document et les documents s'y rapportant ou colligés en vertu des présentes pourront être communiqués au Ministre et à toute autre personne que la CITQ jugera à propos sans le consentement préalable et exprès de l'exploitant. L'exploitant reconnaît que la CITQ est le titulaire et propriétaire du présent document et des documents s'y rapportant.

### 6. GUIDE DE CLASSIFICATION

L'exploitant s'engage à prendre connaissance du guide de classification de la catégorie de l'établissement à classifier, qui donne l'ensemble des critères sur lesquels porte la classification. L'exploitant s'engage à ne pas le reproduire, par quelque moyen que ce soit et dans quelque version que ce soit, sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la CITQ.

### 7. IMMUNITÉ

Aucun classificateur, employé, dirigeant, membre du comité de révision ou du conseil d'administration de la CITQ ne peut être poursuivi en justice pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions.

---

***Transmission de la trousse de bienvenue***

**OBJET : Autoévaluation de l'accessibilité de votre établissement pour les personnes handicapées**

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous féliciter pour la réalisation de votre projet et nous vous souhaitons le meilleur des succès.

Kéroul vous enverra sous peu le formulaire d'autoévaluation avec tous les renseignements complémentaires.

Nous vous rappelons que Kéroul est un organisme à but non lucratif dédié au développement du tourisme et de la culture pour les personnes à capacité physique restreinte. Kéroul est l'interlocuteur privilégié du Ministère du Tourisme du Québec pour tout ce qui a trait à l'accessibilité des établissements touristiques, et à ce titre est le seul organisme autorisé à certifier l'accessibilité des établissements touristiques.

Les normes édictées par le *Code de construction* sont minimales. Nous vous invitons à les dépasser au bénéfice de tous vos clients. En effet, les aménagements que l'on réalise pour les personnes handicapées sont généralement utiles pour tous.

Les établissements hôteliers accessibles sont référés par Kéroul, Tourisme Québec et les ATR qui reçoivent des demandes à cet effet.

Les établissements hôteliers accessibles dont le personnel de première ligne a bénéficié d'une formation à l'accueil des personnes handicapées sont inscrits sur *La Route Accessible* du Québec, un guide de références conçu par Kéroul et qui a reçu le Prix Ulysse de l'Organisation mondiale du tourisme.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples renseignements



---

Michel Rheault, DG, CITQ



---

André Leclerc, PDG, Kéroul



## DELEGATION OF AUTHORITY

As moved by MASID MANGALJI and seconded by \_\_\_\_\_ it is unanimously resolved to appoint BERTIL FABRE , to represent the CENTREMONT HOTEL LP corporation/company, owner of the tourist accommodation establishment named below, for purposes of discussions with the Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) on any subject concerning the tourist accommodation establishment corresponding to file No. 544913. We acknowledge that the CITQ reserves the right to deal only with our representative for matters of administration and the classification of this unit if the CITQ deems it appropriate.

**Operator's name(s):**

**Date:** April 8, 2019

CENTREMONT HOTEL LP

**Establishment name and address:**

**Establishment number:** 544913

HÔTEL LE CENTRE SHERATON MONTRÉAL  
1201, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal, (Québec) H3B 2L7

**Directors' signatures (min. 2 signatures required if more than one director):**

  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Date:**

21/MAY/2019



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 1er mai 2019

Monsieur Bertil Fabre  
HÔTEL LE CENTRE SHERATON MONTRÉAL  
700-5090, Explorer Drive  
Mississauga (Ontario) L4W 4T9

N/Réf. : Établissement n° 544913

**Objet : Ouverture de dossier – Documents manquants**

Monsieur,

Au cours des dernières semaines nous vous avons expédié et demandé divers documents nécessaires à l'ouverture de votre dossier relatif au projet d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique.

Après vérification, nous constatons cependant que nous n'avons toujours pas reçu le(s) document(s) coché(s) ci-dessous :

- Paiement au montant de \$ 5316,18
- Preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 millions \$ pour votre établissement, avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le nom de l'assuré
- Copie du titre de propriété (acte notarié ou compte de taxes municipales). Ce document doit porter le nom du ou des propriétaires ainsi que l'adresse exacte de l'établissement
- Délégation d'autorité qui autorise le représentant à signer cette demande

Afin d'éviter toute méprise, nous apprécierions recevoir, **dans les 30 jours de la présente**, les documents exigés ou encore que vous nous indiquiez que vous avez renoncé à votre projet d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique.

Pour tout autre détail relatif au présent avis, n'hésitez pas à me joindre, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucun frais), poste 245. Il me fera plaisir de vous aider.

Si vous avez transmis vos documents dans les jours qui précèdent, prière de ne pas tenir compte du présent rappel.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Diane Galan  
Agente d'administration

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Numéro de compte 141837-50	Numéro de référence 60673188-19-01-00	Code d'accès 25221	Période d'imposition Jour Mois Année 01 01 2019 au 31 12 2019	Date de facturation Jour Mois Année 25 01 2019
Détenteur(s) du compte CENTREMONT HOTEL LP				
Emplacement de la propriété 1201 BOUL RENF-LEVESQUE 0 Arrondissement : VILLE-MARIE				
Le présent compte s'adresse à la fois aux débiteurs (adonnés) ci-dessus et aux autres contributeurs également inscrits comme propriétaires au rôle d'évaluation foncière			Valeur(s) imposable(s) au rôle 2017-2019 86 000 000 V	
Valeur(s) imposable(s) ajustée(s) de 2019 73 600 000			Valeur(s) imp. inscrite(s) au rôle 2017-2019 86 000 000	
Désignation cadastrale 1340221				

Détail du compte (Consulter l'annexe jointe au compte)		Base d'imposition		Taux		Montant	
Date(s) limite(s) versement(s)	Jour Mois Année	Jour Mois Année	2 <sup>e</sup>	Jour Mois Année	1 <sup>er</sup>	Jour Mois Année	Total dû (surtout)
1 <sup>er</sup> 01 03 2019	1 678 121,04	03 06 2019	1 678 121,03	03 06 2019	1 678 121,03	03 06 2019	3 356 242,07
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>							
TAXE GÉNÉRALE - CATÉGORIE: IMM. NON RÉG. - CLASSE 10							
TAUX NON RÉG. VALEUR (V X 100%) N'EXCÉDANT PAS 500 000							
85 500 000 2,7746 /100\$ 13 873,00							
TAUX NON RÉG. VALEUR (V X 100%) EXCÉDANT 500 000							
85 500 000 3,2045 /100\$ 2 739 847,50							
TAXE CONTRIBUTION À L'ARTIM - CAT. IMM. NON RÉG. - CLASSE 10							
TAUX NON RÉG. VALEUR (V X 100%) N'EXCÉDANT PAS 500 000							
500 000 0,011 /100\$ 55,00							
TAUX NON RÉG. VALEUR (V X 100%) EXCÉDANT 500 000							
85 500 000 0,0127 /100\$ 10 858,50							
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE L'EAU - CLASSE 10							
TAUX NON RÉG. (V X 100%)							
86 000 000 0,357 /100\$ 307 020,00							
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE - CLASSE 10							
TAUX NON RÉG. (V X 100%)							
86 000 000 0,0236 /100\$ 20 296,00							
TAXE - PARCS DE STATIONNEMENT INT. (CEN-AFF.)							
17 225,62 11,40 196 372,07							
(SUPERFICIE BRUTE - 390 M2) X TAUX 1/42)							
169 000 15,00 /100\$ 25 350,00							
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC							
ARRONDISSEMENT							
TAXE RELATIVE AUX SERVICES (RÉGL. CA-24-287)							
86 000 000 0,0433 /100\$ 37 238,00							
TAXE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS							
86 000 000 0,0062 /100\$ 5 332,00							



Tout versement fait après la date limite initiale des frais calculés de jour en jour, ou aux taux mensuels suivants : intérêts = 0,75 %, pénalité = 0,41 %.  
Toute contestation d'une inscription au rôle d'évaluation foncière ne vous libère pas de l'obligation d'acquitter ce compte

Future correspondence in English upon request (individuals only) À conserver pour usage fiscal

1101049 006000 306000 000 0000122562  
A19 C30 E141837-50] C5-150F (11-2018)PP7

0 1 6 7 8 219060197540006067318800001901000335624207016781210365124

**Versement 2**
**À joindre à votre 2<sup>e</sup> paiement**

3 394 178,22-3 491 350,42 **Aucun rappel d'échéance ne sera transmis.**

Numéro de référence - Paiement Internet  
60673188-19-01-00

Numéro de compte 141837 50	Date d'échéance LE 3 JUIN 2019
Montant à payer 1 678 121,03	Montant versé

CENTREMONT HOTEL LP  
5090 EXPLORER DRIVE, 7TH FLOOR  
MISSISSAUGA ONTARIO L4W 4T9

Des renseignements pour payer en 6 ou 11 versements figurent au verso

1:00 18 1 000:+

96

0 1 6 7 8 219060197540006067318800001901000335624207016781210455125

**Versement 1**
**À joindre à votre 1<sup>er</sup> paiement**

3 394 178,22-3 491 380,42  
000001001NNNN 19 FV18-006310 M 006310 6310

Numéro de référence - Paiement Internet  
60673188-19-01-00

Numéro de compte 141837 -50	Date d'échéance LE 1ER MARS 2019
Montant à payer 1 678 121,04	Montant versé

CENTREMONT HOTEL LP  
5090 EXPLORER DRIVE, 7TH FLOOR  
MISSISSAUGA ONTARIO L4W 4T9

Des renseignements pour payer en 6 ou 11 versements figurent au verso.

1:00 18 1 000:+

96

# CERTIFICATE OF INSURANCE

**ISSUE DATE (MM/DD/YY)**

09/15/2017

**BROKER**



**HUB International HKMB Limited**  
 595 Bay Street, Ste 900  
 Toronto, ON M5G 2E3  
 PHONE: 416-597-0008 FAX: 416-597-2313

This certificate is issued as a matter of information only and confers no rights upon the certificate holder. This certificate does not amend, extend or alter the coverage afforded by the policies below.

Company A	AIG Insurance Company of Canada
--------------	---------------------------------

Company B	
--------------	--

Company C	
--------------	--

Company D	
--------------	--

Company E	
--------------	--

**INSURED'S FULL NAME AND MAILING ADDRESS**  
 Marriott International, Inc., Delta Hotel Services Limited, Luxury Hotels  
 International of Canada ULC  
 525 Bay Street  
 Toronto, ON M5G 2L2  
 CANADA

**COVERAGES**

This is to certify that the policies of insurance listed below have been issued to the insured named above for the policy period indicated, notwithstanding any requirement, term or condition of any contract or other document with respect to which this certificate may be issued or may pertain. The insurance afforded by the policies described herein is subject to all the terms, exclusions and conditions of such policies. Limits shown may have been reduced by paid claims.

TYPE OF INSURANCE	CO LTR	POLICY NUMBER	POLICY EFFECTIVE DATE (MM/DD/YY)	POLICY EXPIRATION DATE (MM/DD/YY)	LIMITS OF LIABILITY (Canadian dollars unless indicated otherwise)	
<b>COMMERCIAL GENERAL LIABILITY</b> <input type="checkbox"/> CLAIMS MADE <input checked="" type="checkbox"/> OCCURRENCE <input checked="" type="checkbox"/> PRODUCTS AND/OR COMPLETED OPERATIONS <input checked="" type="checkbox"/> PERSONAL INJURY <input checked="" type="checkbox"/> EMPLOYER'S LIABILITY <input checked="" type="checkbox"/> TENANT'S LEGAL LIABILITY <input type="checkbox"/> NON-OWNED AUTOMOBILE <input type="checkbox"/> HIRED AUTOMOBILE	A	RMGL9897598	10/01/2016	10/01/2017	EACH OCCURRENCE	\$ 4,500,000
					GENERAL AGGREGATE	\$ 7,500,000
					PRODUCTS - COMP/OP AGGREGATE	\$ 5,000,000
					PERSONAL INJURY	\$ 4,500,000
					EMPLOYER'S LIABILITY	\$ 4,500,000
					TENANT'S LEGAL LIABILITY	\$ 4,500,000
					NON-OWNED AUTOMOBILE	\$
					HIRED AUTOMOBILE	\$
<b>AUTOMOBILE LIABILITY</b> <input type="checkbox"/> DESCRIBED AUTOMOBILES <input type="checkbox"/> ALL OWNED AUTOMOBILES <input type="checkbox"/> LEASED AUTOMOBILES ** <input type="checkbox"/> GARAGE LIABILITY <input type="checkbox"/>					BODILY INJURY PROPERTY DAMAGE COMBINED	\$
					BODILY INJURY (Per person)	\$
					BODILY INJURY (Per accident)	\$
					PROPERTY DAMAGE	\$
<b>EXCESS LIABILITY</b> <input type="checkbox"/> UMBRELLA FORM <input type="checkbox"/> OTHER THAN UMBRELLA FORM					EACH OCCURRENCE	\$
					AGGREGATE	\$
<b>OTHER (SPECIFY)</b>						\$
						\$
						\$
						\$
						\$

**DESCRIPTION OF OPERATIONS/LOCATIONS/AUTOMOBILES/SPECIAL ITEMS/ ADDITIONAL INSURED**

Under Commercial General Liability, the following coverages apply:  
 Liquor Liability Coverage  
 General Aggregate Limit Applies Per Location

Additional Policy Coverage : Non Owned Automobile Liability  
 Insurer: AIG Insurance Company of Canada  
 Policy No. RMBA12670832  
 Term: October 1, 2016 to October 1, 2017  
 Limit: \$2,000,000. Third Party Liability  
 Le Centre Sheraton Montreal, 201 Boul Rene-Levesque Ouest, Montreal, QC

(continued next page)

**CERTIFICATE HOLDER**

CITQ  
 1010 rue De Serigny, Bureau 810  
 Longueuil, QC J4K 5G7

**CANCELLATION**

SHOULD ANY OF THE ABOVE DESCRIBED POLICIES BE CANCELLED BEFORE THE EXPIRATION DATE THEREOF, THE ISSUING COMPANY WILL ENDEAVOUR TO MAIL 0 DAYS WRITTEN NOTICE TO THE CERTIFICATE HOLDER NAMED TO THE LEFT, BUT FAILURE TO MAIL SUCH NOTICE SHALL IMPOSE NO OBLIGATION OR LIABILITY OF ANY KIND UPON THE COMPANY, ITS AGENTS OR REPRESENTATIVES.

AUTHORIZED REPRESENTATIVE

Per: \_\_\_\_\_

AGENCY CUSTOMER ID: \_\_\_\_\_

LOC #: \_\_\_\_\_

## ADDITIONAL REMARKS SCHEDULE

Page 2 of 2

PRODUCER HUB International HKMB Limited		INSURED Marriott International, Inc., Delta Hotel Services Limited, Luxury Hotels International of Canada ULC	
POLICY NUMBER			
CARRIER	NAIC CODE	ISSUE DATE: 09/15/2017	

### ADDITIONAL REMARKS

(continued from previous page)

Re: Establishment # 544913

This Certificate is issued as confirmation of existing coverages only, and confers no rights upon the Certificate Holder.

# CERTIFICATE OF INSURANCE

**ISSUE DATE (MM/DD/YY)**

03/08/2019

**BROKER**



**HUB International HKMB Limited**  
 595 Bay Street, Ste 900  
 Toronto, ON M5G 2E3  
 PHONE: 416-597-0008 FAX: 416-597-2313

This certificate is issued as a matter of information only and confers no rights upon the certificate holder. This certificate does not amend, extend or alter the coverage afforded by the policies below.

Company A	AIG Insurance Company of Canada
--------------	---------------------------------

Company B	
--------------	--

Company C	
--------------	--

Company D	
--------------	--

Company E	
--------------	--

**INSURED'S FULL NAME AND MAILING ADDRESS**  
 Marriott International, Inc., Delta Hotel Services Limited, Luxury Hotels  
 International of Canada ULC  
 525 Bay Street  
 Toronto, ON M5G 2L2  
 CANADA

**COVERAGES**

This is to certify that the policies of insurance listed below have been issued to the insured named above for the policy period indicated, notwithstanding any requirement, term or condition of any contract or other document with respect to which this certificate may be issued or may pertain. The insurance afforded by the policies described herein is subject to all the terms, exclusions and conditions of such policies. Limits shown may have been reduced by paid claims.

TYPE OF INSURANCE	CO LTR	POLICY NUMBER	POLICY EFFECTIVE DATE (MM/DD/YY)	POLICY EXPIRATION DATE (MM/DD/YY)	LIMITS OF LIABILITY (Canadian dollars unless indicated otherwise)																
<b>COMMERCIAL GENERAL LIABILITY</b> <input type="checkbox"/> CLAIMS MADE <input checked="" type="checkbox"/> OCCURRENCE <input checked="" type="checkbox"/> PRODUCTS AND/OR COMPLETED OPERATIONS <input checked="" type="checkbox"/> PERSONAL INJURY <input checked="" type="checkbox"/> EMPLOYER'S LIABILITY <input checked="" type="checkbox"/> TENANT'S LEGAL LIABILITY <input type="checkbox"/> NON-OWNED AUTOMOBILE <input type="checkbox"/> HIRED AUTOMOBILE	A	RMGL9897598	10/01/2018	10/01/2019	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>EACH OCCURRENCE</td><td style="text-align: right;">\$ 4,500,000</td></tr> <tr><td>GENERAL AGGREGATE</td><td style="text-align: right;">\$ 7,500,000</td></tr> <tr><td>PRODUCTS - COMP/OP AGGREGATE</td><td style="text-align: right;">\$ 5,000,000</td></tr> <tr><td>PERSONAL INJURY</td><td style="text-align: right;">\$ 4,500,000</td></tr> <tr><td>EMPLOYER'S LIABILITY</td><td style="text-align: right;">\$ 4,500,000</td></tr> <tr><td>TENANT'S LEGAL LIABILITY</td><td style="text-align: right;">\$ 4,500,000</td></tr> <tr><td>NON-OWNED AUTOMOBILE</td><td style="text-align: right;">\$</td></tr> <tr><td>HIRED AUTOMOBILE</td><td style="text-align: right;">\$</td></tr> </table>	EACH OCCURRENCE	\$ 4,500,000	GENERAL AGGREGATE	\$ 7,500,000	PRODUCTS - COMP/OP AGGREGATE	\$ 5,000,000	PERSONAL INJURY	\$ 4,500,000	EMPLOYER'S LIABILITY	\$ 4,500,000	TENANT'S LEGAL LIABILITY	\$ 4,500,000	NON-OWNED AUTOMOBILE	\$	HIRED AUTOMOBILE	\$
EACH OCCURRENCE	\$ 4,500,000																				
GENERAL AGGREGATE	\$ 7,500,000																				
PRODUCTS - COMP/OP AGGREGATE	\$ 5,000,000																				
PERSONAL INJURY	\$ 4,500,000																				
EMPLOYER'S LIABILITY	\$ 4,500,000																				
TENANT'S LEGAL LIABILITY	\$ 4,500,000																				
NON-OWNED AUTOMOBILE	\$																				
HIRED AUTOMOBILE	\$																				
<b>AUTOMOBILE LIABILITY</b> <input type="checkbox"/> DESCRIBED AUTOMOBILES <input type="checkbox"/> ALL OWNED AUTOMOBILES <input type="checkbox"/> LEASED AUTOMOBILES ** <input type="checkbox"/> GARAGE LIABILITY <input type="checkbox"/> <small>**ALL AUTOMOBILES LEASED IN EXCESS OF 30 DAYS WHERE THE INSURED IS REQUIRED TO PROVIDE INSURANCE</small>					<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>BODILY INJURY PROPERTY DAMAGE COMBINED</td><td style="text-align: right;">\$</td></tr> <tr><td>BODILY INJURY (Per person)</td><td style="text-align: right;">\$</td></tr> <tr><td>BODILY INJURY (Per accident)</td><td style="text-align: right;">\$</td></tr> <tr><td>PROPERTY DAMAGE</td><td style="text-align: right;">\$</td></tr> </table>	BODILY INJURY PROPERTY DAMAGE COMBINED	\$	BODILY INJURY (Per person)	\$	BODILY INJURY (Per accident)	\$	PROPERTY DAMAGE	\$								
BODILY INJURY PROPERTY DAMAGE COMBINED	\$																				
BODILY INJURY (Per person)	\$																				
BODILY INJURY (Per accident)	\$																				
PROPERTY DAMAGE	\$																				
<b>EXCESS LIABILITY</b> <input type="checkbox"/> UMBRELLA FORM <input type="checkbox"/> OTHER THAN UMBRELLA FORM					<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>EACH OCCURRENCE</td><td style="text-align: right;">\$</td></tr> <tr><td>AGGREGATE</td><td style="text-align: right;">\$</td></tr> </table>	EACH OCCURRENCE	\$	AGGREGATE	\$												
EACH OCCURRENCE	\$																				
AGGREGATE	\$																				
<b>OTHER (SPECIFY)</b>					<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td></td><td style="text-align: right;">\$</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: right;">\$</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: right;">\$</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: right;">\$</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: right;">\$</td></tr> </table>		\$		\$		\$		\$		\$						
	\$																				
	\$																				
	\$																				
	\$																				
	\$																				

**DESCRIPTION OF OPERATIONS/LOCATIONS/AUTOMOBILES/SPECIAL ITEMS/ ADDITIONAL INSURED**

Under Commercial General Liability, the following coverages apply:  
 Liquor Liability Coverage  
 General Aggregate Limit Applies Per Location

Additional Policy Coverage : Non Owned Automobile Liability  
 Insurer: AIG Insurance Company of Canada  
 Policy No. RMBA12670832  
 Term: October 1, 2018 to October 1, 2019  
 Limit: \$2,000,000. Third Party Liability  
 Re: Le Centre Sheraton Montreal, 1201 Boul. Rene Levesque West, Montreal, Quebec

This Certificate is issued as confirmation of existing coverages only, and confers no rights upon the Certificate Holder.

**CERTIFICATE HOLDER**

Centremont Hotel L.P.  
 5090 Explorer Drive (7th Floor)  
 Mississauga, ON L4W 4T9

**CANCELLATION**

SHOULD ANY OF THE ABOVE DESCRIBED POLICIES BE CANCELLED BEFORE THE EXPIRATION DATE THEREOF, THE ISSUING COMPANY WILL ENDEAVOUR TO MAIL 0 DAYS WRITTEN NOTICE TO THE CERTIFICATE HOLDER NAMED TO THE LEFT, BUT FAILURE TO MAIL SUCH NOTICE SHALL IMPOSE NO OBLIGATION OR LIABILITY OF ANY KIND UPON THE COMPANY, ITS AGENTS OR REPRESENTATIVES.

AUTHORIZED REPRESENTATIVE

Per: \_\_\_\_\_



Le 11 juillet 2019

Monsieur Bertil Fabre  
700-5090, Explorer Drive  
Mississauga (Ontario) L4W 4T9

N/Réf. : Établissement n° 544913  
Appellation : HÔTEL LE CENTRE SHERATON MONTRÉAL  
Adresse : 1201, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal

**Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de bienvenue**

Monsieur,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification.

Une attestation de classification provisoire de la catégorie « établissement hôtelier » vous est émise pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Selon l'article 14 du Règlement sur les établissements touristiques, cette attestation doit être affichée à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement ou, s'il s'agit d'un ensemble mobilier ou immobilier, à l'endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement de la clientèle touristique.

Il est important de noter également que l'attestation de classification (nombre d'étoiles) qui était rattachée à l'établissement que vous venez d'acquérir ou de rouvrir n'est pas transférable. Votre établissement sera par conséquent diffusé avec la mention *Évaluation en cours* jusqu'à ce qu'il soit classifié à nouveau.

Veillez trouver également dans la trousse ci-jointe :

**Mandataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

**le guide de classification de votre catégorie d'établissement,**  
cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

**des bulletins *info CITQ*,**

outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Notre site Internet comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de votre numéro d'établissement (544913) et de votre numéro d'exploitant (725540) comme mot de passe.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Marilyne Bernasconi votre agente de relations avec les exploitants en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 237. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Jocelyn Dessureault

JD/mc

# ATTESTATION DE CLASSIFICATION PROVISOIRE

HÔTEL LE CENTRE SHERATON MONTRÉAL

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT: Établissements hôteliers

DATE D'EXPIRATION: 31 décembre 2020

*F*

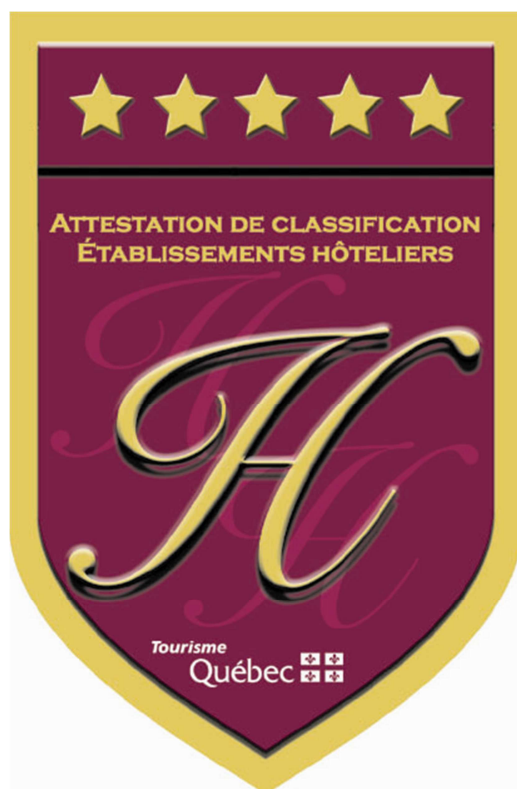
La présente doit être affichée en tout temps à la vue du public durant sa période de validité et doit être remplacée aussitôt que l'exploitant reçoit le panneau permanent qui suit la visite de classification.

**Tourisme**  
**Québec** 

# ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS

☆ ÉDITION 2012

## Guide de classification



**ENTRÉE EN VIGUEUR DES CRITÈRES : JANVIER 2013**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES NORMES : JANVIER 2015**

**CITOQ**

Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

[www.citq.info](http://www.citq.info)

Les établissements hôteliers sont définis par le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique comme des « établissements où est offert de l'hébergement en chambres, suites ou appartements meublés dotés d'un service d'autocuisine, incluant des services hôteliers » (R.R.Q., c. E 14.2, r. 1, a. 7, par. 1°).

Ce guide de classification a été élaboré par :



1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Canada

Téléphone : 450 679-3737  
Aucuns frais : 1 866 499-0550  
Télécopie : 450 679-1489  
Courriel : [info@citq.qc.ca](mailto:info@citq.qc.ca)  
Internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)

Tous droits réservés. © Corporation de l'industrie touristique du Québec (2012)  
Toute reproduction de ce guide est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation préalable écrite de notre part.

# TABLE DES MATIÈRES

Principes généraux .....	v
Janvier 2013 : lancement de critères nouveaux.....	vi
Janvier 2015 : introduction de deux normes essentielles.....	vii
<b>SECTION 1 : LES CHAMBRES .....</b>	<b>1</b>
<b>LE LIT .....</b>	<b>3</b>
Type de lit .....	3
Literie.....	4
Couvre-lit .....	5
<b>L'AMEUBLEMENT .....</b>	<b>6</b>
Meuble de lit .....	6
Tables de chevet.....	7
Meuble de rangement .....	8
Bureau de travail.....	9
Chaise de travail .....	10
Sièges.....	11
Qualité de l'ameublement .....	12
<b>LES AUTRES ÉLÉMENTS .....</b>	<b>13</b>
Superficie minimale.....	13
Murs.....	14
Plancher.....	15
Chauffage .....	16
Climatisation .....	17
Appareils de téléphone .....	18
Service Internet.....	19
Appareils électroniques.....	20
Verrouillage des portes .....	21
Parures de fenêtre .....	22
Penderie ou armoire.....	23
Cintres .....	24
Porte-bagages .....	25
Appareils d'éclairage.....	26
<b>L'ÉTAT DE LA CHAMBRE .....</b>	<b>27</b>
État de la literie .....	28
État du couvre-lit .....	29
État du matelas et du sommier.....	30
État du meuble de lit .....	31
État des tables de chevet.....	32
État des meubles de rangement.....	33
État du bureau de travail .....	34
État de la chaise de travail .....	35
État des sièges .....	36
État de la penderie ou de l'armoire.....	37
État des murs.....	38
État du plancher.....	39
État du plafond.....	40
État des appareils de chauffage .....	41



État des appareils de climatisation .....	42
État des appareils téléphoniques, électroniques et électriques .....	43
État des appareils d'éclairage .....	44
État des parures de fenêtre .....	45
État des éléments décoratifs .....	46
Services et installations complémentaires .....	47
Éléments de démerite .....	48
<b>SECTION 2 : LES SALLES DE BAINS.....</b>	<b>49</b>
Superficie minimale.....	51
Appareils sanitaires.....	52
Comptoir et rangement .....	53
Linge de toilette.....	54
Qualité du linge de toilette.....	55
Produits de toilette .....	56
Murs.....	57
Plancher.....	58
Tour de la douche .....	59
Rideau ou porte de douche .....	60
Chauffage .....	61
Appareils d'éclairage.....	62
Miroir.....	63
<b>L'ÉTAT DES SALLES DE BAINS .....</b>	<b>64</b>
État du cabinet d'aisances (toilette).....	65
État du lavabo.....	66
État de la baignoire ou de la douche .....	67
État du rideau ou de la porte de douche.....	68
État du linge de toilette.....	69
État des murs.....	70
État du plancher.....	71
État du plafond.....	72
État des appareils d'éclairage .....	73
État des accessoires .....	74
Services et installations complémentaires.....	75
Éléments de démerite .....	76
<b>SECTION 3 : LA RESTAURATION .....</b>	<b>77</b>
Ouverture des restaurants.....	79
Type de petits-déjeuners.....	80
Personnel.....	81
Salle à manger principale.....	82
Mise en place.....	83
Service aux chambres.....	84

<b>L'ÉTAT DES RESTAURANTS ET DES SALLES À MANGER .....</b>	<b>85</b>
État de la mise en place .....	86
État du mobilier .....	87
État des appareils d'éclairage .....	88
État des murs .....	89
État du plancher .....	90
État du plafond .....	91
<b>SECTION 4 : LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS .....</b>	<b>93</b>
Salles de réunion ou de banquet .....	95
Hall d'entrée .....	96
Réception .....	97
Aires de détente .....	98
Bar .....	99
Consigne à bagages .....	100
Téléphone .....	101
Accès aux services et aux autres chambres .....	102
Commerces .....	103
Centre d'affaires .....	104
Service de glaçons .....	105
<b>L'ÉTAT DES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS .....</b>	<b>106</b>
État des salles de réunion ou de banquet .....	107
État du hall d'entrée et de la réception .....	108
État des aires de détente .....	109
État du bar .....	110
État des corridors et des aires communes .....	111
État des toilettes publiques .....	112
Éléments de démerite .....	113
<b>SECTION 5 : L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE .....</b>	<b>115</b>
Entrée principale .....	117
Bâtiment .....	118
Aménagement paysager : éléments horticoles et construits .....	119
Aménagement paysager : mise en valeur du potentiel exploitable .....	120
Stationnement .....	121
<b>L'ÉTAT DE L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE .....</b>	<b>122</b>
État de l'entrée principale .....	123
État du bâtiment .....	124
État des enseignes .....	125
État de l'aménagement paysager .....	126
État du stationnement et des voies d'accès .....	127
Éléments de démerite .....	128

**SECTION 6 : LES SERVICES, LES ACTIVITÉS ET LES INSTALLATIONS SUR LES LIEUX 129**

Services .....	131
Activités .....	132
Installations.....	133

**SECTION 7 : LE TOURISME DURABLE.....135**

Tourisme durable.....	137
-----------------------	-----

**ANNEXE**

Annexe : Trousse de premiers soins .....	141
--	-----

# PRINCIPES GÉNÉRAUX

## La classification : la somme de plusieurs parties

La classification est la somme pondérée des résultats obtenus dans chacune des sections de l'évaluation. Chaque section n'a pas le même poids dans le résultat final et le niveau obtenu dans une section peut différer de celui obtenu dans le résultat global.

## Le poids relatif de chaque partie

Comme le montre ce tableau, chacune des sections de l'évaluation d'un établissement hôtelier a un poids différent sur le résultat global de sa classification. Les Chambres et les Salles de bains revêtent une importance particulière.

<i>Sections</i>	<i>Pourcentage de l'évaluation globale</i>
Chambres	40 %
Salles de bains	20 %
Autres sections	40 %

## L'évaluation des chambres et des salles de bains

Le résultat obtenu dans les sections « Chambres » et « Salles de bains » correspond à la moyenne des résultats obtenus dans chaque groupe de chambres et de salles de bains visité. Cette évaluation est faite sur la base d'un échantillonnage prédéterminé et représentatif de chaque groupe de chambres et de salles de bains de l'établissement.

Dans le cas d'un établissement offrant des salles de bains partagées, le résultat de la section « Salles de bains » est de plus soumis à un ratio. Ce dernier se calcule en divisant le nombre total de salles de bains (partagées et privées) par le nombre total de chambres.

## L'importance de l'état des éléments

L'état des éléments classifiés revêt une importance particulière dans le classement d'un établissement. Le degré de propreté et de maintenance de ces éléments fait partie intégrante de l'évaluation. La notation de l'état correspond à 30 % de l'évaluation totale d'un établissement hôtelier.

## Le principe d'équivalence

Les matériaux, produits et services qui ne sont pas mentionnés dans ce guide ou encore inconnus en raison de l'évolution rapide du marché sont traités comme des équivalences. Un programme de formation continue permet aux classificateurs de la CITQ de demeurer à la fine pointe de l'industrie et d'appliquer avec rigueur ce principe d'équivalence

Cette nouvelle édition du Guide de classification des établissements hôteliers fait suite au Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 dévoilé par la ministre du Tourisme et qui prône une mesure visant à faire évoluer le système de classification hôtelière afin qu'il respecte les standards internationaux. Elle remplace la version mise en application suite à l'arrêté ministériel no 2007-01 du 7 octobre 2007. La mise à jour de ce guide a nécessité le concours de plusieurs personnes et la CITQ tient à remercier les membres de son conseil d'administration et de son personnel, les exploitants d'établissements d'hébergement, les différents acteurs de l'industrie touristique ainsi que les consommateurs qui y ont contribué.

# JANVIER 2013 : LANCEMENT DE CRITÈRES NOUVEAUX

## **Révision des critères de classement**

En mai 2012, la Ministre du Tourisme du Québec, Mme Nicole Ménard, annonçait l'entrée en vigueur de nouveaux critères relatifs aux Établissements hôteliers pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La révision des critères, sous la responsabilité de la CITQ, se fait aux cinq ans, comme il est de pratique courante dans de nombreux pays où la classification hôtelière est érigée en système.

Les exploitants obtiennent le présent guide sans devoir en faire la demande. Ils peuvent également se le procurer dans la section qui leur est réservée sur le site Internet de la CITQ, au [www.citq.info](http://www.citq.info). Un guide annoté a aussi été mis en ligne à leur intention. Les exploitants pourront le consulter également dans leur section réservée du site de la CITQ.

# JANVIER 2015 : INTRODUCTION DE DEUX NORMES ESSENTIELLES

## Introduction de deux normes

La Ministre annonçait également la mise en place de deux nouvelles normes essentielles relatives à cette catégorie. Ces deux normes essentielles n'entreront en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 2015 afin de laisser toute la latitude nécessaire aux exploitants pour bien se préparer à leur introduction.

**Une première norme**, que nous appellerons la **Norme de classement uniforme**, sera fondée sur le résultat des sections Chambres **ET** Salles de bains en fonction du résultat global de l'établissement.

Le résultat d'un établissement, en nombre d'étoiles, reposera non seulement sur la moyenne pondérée de toutes les sections, mais aussi sur la cote des deux sections nommées ci-dessus.

Par exemple, pour qu'un établissement hôtelier obtienne 4 étoiles, il devra présenter des chambres et des salles de bains de niveau 4.

Cette norme de classement uniforme porte sur les établissements **de 1 à 5 étoiles**.

**Une seconde norme** portera sur la distinction des établissements en fonction de la qualité des installations visitées. Ce sera la **Norme d'attribution de la cote SUPÉRIEUR**.

L'attribution de la cote **SUPÉRIEUR** reposera sur deux éventualités :

### Première éventualité

Cette nouvelle norme nous permettra de reconnaître les établissements dont les sections Chambres **ET** Salles de bains seront d'un niveau qualitatif supérieur à celui du résultat global.

Par exemple, un établissement qui obtient un classement total de 4 étoiles, mais dont les sections Chambres **ET** Salles de bains sont de niveau 5, se verra attribuer une cote supplémentaire «Supérieur». Cette caractéristique se marquera par l'ajout d'un **S** à la suite des étoiles sur le panonceau.

### Seconde éventualité

De même, un établissement dont la section Chambres **OU** Salles de bains sera d'un niveau de classement inférieur à son classement global, sera déclassé au niveau inférieur tout en s'y voyant attribuer la cote **S** (supérieur).

Par exemple, un établissement qui obtient 4 étoiles au classement global, mais dont sa section Chambres **ou** Salles de bains est de niveau 3, obtiendra 3 étoiles **«supérieur»**. Cette caractéristique se marquera par l'ajout d'un **S** à la suite des étoiles sur le panonceau.

Dans les cas de déclassement et de surclassement, les sections Restauration, Aménagements intérieurs et Extérieur de l'édifice doivent être au minimum du niveau du résultat final.



Cette norme de classement porte sur les établissements de 1 à 4 étoiles.

Puisqu'une image vaut mille mots, voici donc en tableaux deux exemples d'application de la nouvelle cote **SUPÉRIEUR** :

## Exemples d'attribution de la cote «supérieur»

*Surclassement d'un établissement 4 étoiles à 4 étoiles Supérieur :*

TOTAL	Chambres	Salles de bains	Restauration	Aménagements intérieurs	Extérieur de l'édifice	RÉSUTLAT
N4	N5	N5	N4	N4	N4	N4 <sup>s</sup>

*Déclassement d'un établissement 5 étoiles à 4 étoiles Supérieur :*

N5	N5	N4	N5	N4	N5	N4 <sup>s</sup>
----	----	----	----	----	----	-----------------

**SECTION 1**  
**LES CHAMBRES**

### **PRÉALABLE ESSENTIEL**

Conformément au Code national du bâtiment - Canada 1995, toute chambre doit obligatoirement avoir au moins une fenêtre donnant sur l'extérieur ou sur un atrium.

On attribue donc le niveau 0 à tous les critères énumérés dans la section Chambres pour toutes les chambres qui ne répondent pas à ce préalable.

## SECTION 1 • LES CHAMBRES • LE LIT

## TYPE DE LIT

- NIVEAU 5 Un très grand lit, avec châlit**
- Note : deux lits à une place longs, équivalents à un très grand lit en qualité et en confort, avec leur literie, sont considérés comme un très grand lit.
- NIVEAU 4 Un ou deux grands lits, avec châlits**
- NIVEAU 3 Un ou deux lits à deux places, avec châlits**
- aussi, un lit à deux places et un lit à une place, chacun avec châlit.
- NIVEAU 2 Un ou deux lits à une place, avec châlits**
- lits à une place.
- NIVEAU 1 Lits superposés, canapé-lit ou lit-armoire (lit *Murphy*)**
- NIVEAU 0 Autre type de lit**
- matelas au sol, quelles qu'en soient les dimensions ; ou
  - tout matelas de format inférieur à niveau 1 ; ou
  - tout futon, quelles qu'en soient les dimensions.

<i>Types de lits</i>	<i>Dimensions impériales minimales</i>	<i>Dimensions métriques minimales</i>
Lit à une place	39 po sur 75 po	100 cm sur 190 cm
	48 po sur 75 po	120 cm sur 190 cm
Lit à une place long	39 po sur 80 po	100 cm sur 200 cm
Lit à deux places	54 po sur 75 po	140 cm sur 190 cm
Grand lit	60 po sur 80 po	150 cm sur 200 cm
Très grand lit	78 po sur 80 po	200 cm sur 200 cm

SECTION 1 • LES CHAMBRES • LE LIT

**LITERIE**

Comprend les draps, les couvertures, les oreillers, les taies, les housses d'oreillers et les protège-matelas.

- NIVEAU 3 Lingerie de très grande qualité**
- draps et taies de fibre naturelle, d'au moins 300 fils au pouce ou équivalence ;
  - oreillers de matière naturelle ;
  - protège-matelas antibactérien ou hypo-allergène ;
  - housses d'oreillers antibactériennes ou hypo-allergènes ;
  - couverture ou couette de très grande qualité.
- NIVEAU 2 Lingerie de qualité**
- draps et taies de 200 fils au pouce ou équivalence ;
  - oreillers de polyester ;
  - protège-matelas ;
  - housses d'oreillers.
- NIVEAU 1 Lingerie ordinaire**
- draps et taies de coton ou de polyester ;
  - oreillers de fibre synthétique ;
  - protège-matelas ;
  - housses d'oreillers.
- NIVEAU 0 Lingerie incomplète fournie par l'exploitant**

SECTION 1 • LES CHAMBRES • LE LIT

## COUVRE-LIT

Comprend les couvre-couettes, les cache-sommiers, les couettes et les accessoires décoratifs.

- NIVEAU 3**    **Couvre-lit de très grande qualité**  
Couvre-lit matelassé d'au moins 310 grammes (11 onces), édredon ou couette de très grande qualité.
- NIVEAU 2**    **Couvre-lit de grande qualité**  
Couverture de lit ouatée ou piquée, ou encore courte-pointe de très grande qualité.
- NIVEAU 1**    **Couvre-lit de qualité**  
Couvre-lit rembourré de 150 grammes (5 onces) ou moins. Dessus de lit recouvrant entièrement le lit et adapté au type de lit
- NIVEAU 0**    **Aucun couvre-lit**  
Également tout autre type de couvre-lit.



SECTION 1 • LES CHAMBRES • L'AMEUBLEMENT

**MEUBLE DE LIT**

- NIVEAU 4 Lit de très grande qualité**
- en bois massif, laiton, fer, cuivre, tissu, cuir ou matériau de qualité équivalente.
- NIVEAU 3 Lit de grande qualité**
- en bois clair, stratifié de qualité supérieure ou matériau de qualité équivalente.
- NIVEAU 2 Lit de qualité**
- en stratifié, plaqué ou matériau de qualité équivalente.
- NIVEAU 1 Lit ordinaire**
- en mélamine.
- NIVEAU 0 Aucun meuble de lit ou cadre de métal**

SECTION 1 • LES CHAMBRES • L'AMEUBLEMENT

**TABLES DE CHEVET**

- NIVEAU 5**    **Deux tables pour un lit ou trois tables pour deux lits**
- meubles autoportants, en harmonie au reste du mobilier.
- NIVEAU 4**    **Deux pièces murales pour un lit ou trois pour deux lits**
- tablette, cube faisant partie intégrante de la tête de lit et en harmonie avec le reste du mobilier.
- NIVEAU 3**    **Une table de chevet**
- NIVEAU 2**    **Un ou des meubles polyvalents**
- meuble à fonction autre que celle de table de chevet, mais placé à la tête du lit (commode, table d'écriture, etc.).
- NIVEAU 1**    **Une ou des tablettes murales ou tables pliantes**
- NIVEAU 0**    **Aucune table de chevet**

SECTION 1 • LES CHAMBRES • L'AMEUBLEMENT

**MEUBLE DE RANGEMENT**

- NIVEAU 5** Meuble à trois tiroirs ou plus
- NIVEAU 4** Meuble à deux tiroirs ou armoire haute, fermée et à tablettes
- NIVEAU 3** Meuble à un tiroir ou armoire fermée, à tablettes
- NIVEAU 2** Plusieurs tablettes au mur ou dans la penderie
- NIVEAU 1** Une seule tablette au mur
- NIVEAU 0** Aucun rangement

SECTION 1 • LES CHAMBRES • L'AMEUBLEMENT

**BUREAU DE TRAVAIL**

- NIVEAU 3** Bureau de travail de 60 cm sur 120 cm (24 po sur 48 po) ou plus, avec barre d'alimentation ou quatre prises libres au niveau du plateau
- NIVEAU 2** Bureau de travail de 60 cm sur 120 cm (24 po sur 48 po) ou plus, sans barre d'alimentation ni prises libres au niveau du plateau
- NIVEAU 1** Bureau de travail de moins de 60 cm sur 120 cm (24 po sur 48 po)
- NIVEAU 0** Aucun espace de travail

**SECTION 1 • LES CHAMBRES • L'AMEUBLEMENT**

**CHAISE DE TRAVAIL**

- NIVEAU 5**    **Fauteuil de travail ergonomique**
- NIVEAU 4**    **Fauteuil de travail**
- NIVEAU 3**    **Fauteuil**
- NIVEAU 2**    **Chaise rembourrée**
- NIVEAU 1**    **Chaise ordinaire**
- NIVEAU 0**    **Aucune chaise de travail**

SECTION 1 • LES CHAMBRES • L'AMEUBLEMENT

SIÈGES

- NIVEAU 5**    **Coin-détente délimité – quatre places assises**
- un canapé à trois places et un fauteuil ; ou
  - deux causeuses ; ou
  - une causeuse et deux fauteuils ; ou
  - quatre fauteuils.
- NIVEAU 4**    **Trois places assises ou plus**
- canapés ; ou
  - causeuses ; ou
  - fauteuils.
- NIVEAU 3**    **Deux places assises**
- causeuse ; ou
  - fauteuils.
- NIVEAU 2**    **Plus d'une chaise rembourrée**
- NIVEAU 1**    **Une place assise**
- tout type de siège pour une seule personne.
- NIVEAU 0**    **Aucun siège**

SECTION 1 • LES CHAMBRES • L'AMEUBLEMENT

## QUALITÉ DE L'AMEUBLEMENT

- NIVEAU 5 Mobilier haut de gamme, tissu de recouvrement de grande qualité et grande harmonie dans les éléments de l'ameublement**
- comprend les meubles de bois d'essences assorties ou meubles anciens<sup>1</sup> restaurés.
- NIVEAU 4 Mobilier de grande qualité, tissu de recouvrement de qualité et grande harmonie dans les éléments de l'ameublement**
- meubles de bois, meubles anciens non restaurés ou de qualité équivalente ;  
ou
  - mobilier de placage de grande qualité.
- NIVEAU 3 Mobilier de qualité, harmonie dans les éléments de l'ameublement**
- mobilier assorti en stratifié ; ou
  - mobilier en kit (laminé, MDF, pin nouveaux).
- NIVEAU 2 Mobilier de qualité, en stratifié ou de mélamine ou équivalent, assorti**
- NIVEAU 1 Mobilier modeste, en mélamine ou équivalent, non assorti**
- NIVEAU 0 Mobilier de plastique ou équivalent**

---

1. Mobilier ancien : mobilier traditionnel québécois en bois, mobilier néoclassique d'esprit anglais ou américain, mobilier victorien du XIX<sup>e</sup> siècle, mobilier de style Eastlake (fin XIX<sup>e</sup> ou début XX<sup>e</sup> siècle), mobilier québécois en chêne (fin XIX<sup>e</sup> ou début XX<sup>e</sup> siècle), mobilier de style Mission ou Arts and Craft (début XX<sup>e</sup> siècle), mobilier Art Nouveau (plutôt rare), mobilier américain dit de style Depression Era (décennies 1920-1930) et mobilier d'esprit Art Déco (décennies 1930-1940).

## SECTION 1 • LES CHAMBRES • LES AUTRES ÉLÉMENTS

## SUPERFICIE MINIMALE

Excluant la salle de bains.  
(les mesures métriques prévalent)

	<i>Niveau 5</i>	<i>Niveau 4</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 0</i>
1 lit à une place	13 m <sup>2</sup> (140 pi <sup>2</sup> )	12 m <sup>2</sup> (129 pi <sup>2</sup> )	11 m <sup>2</sup> (118 pi <sup>2</sup> )	10 m <sup>2</sup> (108 pi <sup>2</sup> )	9 m <sup>2</sup> (97 pi <sup>2</sup> )	8 m <sup>2</sup> (86 pi <sup>2</sup> )
1 lit à deux places ou 1 grand lit (Queen)	19 m <sup>2</sup> (205 pi <sup>2</sup> )	17 m <sup>2</sup> (183 pi <sup>2</sup> )	15 m <sup>2</sup> (161 pi <sup>2</sup> )	13 m <sup>2</sup> (140 pi <sup>2</sup> )	11 m <sup>2</sup> (118 pi <sup>2</sup> )	9 m <sup>2</sup> (97 pi <sup>2</sup> )
2 lits à une place ou 2 lits à une place longs ou 1 très grand lit (King)	20 m <sup>2</sup> (215 pi <sup>2</sup> )	18 m <sup>2</sup> (194 pi <sup>2</sup> )	16 m <sup>2</sup> (172 pi <sup>2</sup> )	14 m <sup>2</sup> (151 pi <sup>2</sup> )	12 m <sup>2</sup> (129 pi <sup>2</sup> )	10 m <sup>2</sup> (108 pi <sup>2</sup> )
1 lit à deux places et 1 lit à une place	20 m <sup>2</sup> (215 pi <sup>2</sup> )	18 m <sup>2</sup> (194 pi <sup>2</sup> )	16 m <sup>2</sup> (172 pi <sup>2</sup> )	14 m <sup>2</sup> (151 pi <sup>2</sup> )	12 m <sup>2</sup> (129 pi <sup>2</sup> )	10 m <sup>2</sup> (108 pi <sup>2</sup> )
2 lits à deux places ou 2 grands lits (Queen) ou 1 lit à deux places et 2 lits à une place	27 m <sup>2</sup> (291 pi <sup>2</sup> )	24 m <sup>2</sup> (258 pi <sup>2</sup> )	21 m <sup>2</sup> (226 pi <sup>2</sup> )	18 m <sup>2</sup> (194 pi <sup>2</sup> )	15 m <sup>2</sup> (161 pi <sup>2</sup> )	12 m <sup>2</sup> (129 pi <sup>2</sup> )

<i>Types de lits</i>	<i>Dimensions impériales minimales</i>	<i>Dimensions métriques minimales</i>
Lit à une place	39 po sur 75 po 48 po sur 75 po	100 cm sur 190 cm 120 cm sur 190 cm
Lit à une place long	39 po sur 80 po	100 cm sur 200 cm
Lit à deux places	54 po sur 75 po	140 cm sur 190 cm
Grand lit	60 po sur 80 po	150 cm sur 200 cm
Très grand lit	80 po sur 80 po	200 cm sur 200 cm



SECTION 1 • LES CHAMBRES • LES AUTRES ÉLÉMENTS

**MURS**

- NIVEAU 5 Revêtement et agencement haut de gamme**
- toile de vinyle, tissu de fibre végétale, brique, pierre ou tout autre matériau encore inconnu au moment de la publication.
- NIVEAU 4 Revêtement et agencement de grande qualité**
- agencement de gypse et boiseries de qualité, lambris de qualité.
- NIVEAU 3 Revêtement de qualité**
- murs de gypse, murs de béton traité, murs traités à l'époxy.
- NIVEAU 2 Revêtement ordinaire**
- vinyle, préfini, carton-fibre, murs de lattes de bois de pin nouveaux.
- NIVEAU 1 Revêtement modeste**
- panneaux de vinyle préfabriqués ou d'aggloméré, par section ou l'équivalent, carton fibre (Tentex®).
- NIVEAU 0 Blocs de béton (parpaings) peints ou préfini ou contreplaqué**

## SECTION 1 • LES CHAMBRES • LES AUTRES ÉLÉMENTS

## PLANCHER

- NIVEAU 5 Recouvrement haut de gamme**
- moquette de très grande qualité, en laine épaisse ou en nylon (40 oz ou plus), avec sous-tapis de bonne qualité ; ou
  - bois franc (chêne, érable, merisier, orme, cerisier), avec tapis de grande qualité ; ou
  - bois exotique ; ou
  - matériaux nobles.
- NIVEAU 4 Recouvrement de grande qualité**
- moquette épaisse, en fibres synthétiques (32 oz), avec sous-tapis de bonne qualité ; ou
  - bois clair ou bois laminé (pin, épinette) ; ou
  - recouvrement de sol fabriqué avec des matières écologiques et biodégradables (p. ex. Marmoleum®) ; ou
  - recouvrement d'ingénierie ; ou
  - céramique de grande qualité ; ou
  - plancher flottant de 14 mm avec tapis de grande qualité.
- NIVEAU 3 Recouvrement de qualité**
- moquette de bonne qualité, en fibres synthétiques (28 à 32 oz), avec sous-tapis de qualité standard ; ou
  - parqueterie ou plancher flottant en lattes de moins de 14 mm ; ou
  - céramique de qualité standard ; ou
  - plancher de béton traité ; ou
  - plancher traité à l'époxy.
- NIVEAU 2 Recouvrement modeste**
- moquette en fibres synthétiques, sans sous-tapis ; ou
  - moquette industrielle ; ou
  - plancher flottant bas de gamme.
- NIVEAU 1 Revêtement de sol imperméable**
- NIVEAU 0 Béton, contreplaqué peint ou vernis**

SECTION 1 • LES CHAMBRES • LES AUTRES ÉLÉMENTS

## CHAUFFAGE

- NIVEAU 4** Appareil de chauffage haut de gamme programmable et réglable dans l'unité, avec appareil de réglage haut de gamme
- types de systèmes : thermopompe, géothermie, planchers radiants, autres nouveautés haut de gamme ;
  - exemples d'appareils de réglage : télécommande, thermostat de haute précision, etc.
- NIVEAU 3** Appareil de chauffage réglable dans l'unité
- exemples d'appareils de chauffage : ventilo-convecteur, bloc mural, plinthe électrique.
- NIVEAU 2** Chauffage central, sans réglage dans l'unité
- NIVEAU 1** Appareil de chauffage d'appoint ou appareil portable
- NIVEAU 0** Aucun chauffage

SECTION 1 • LES CHAMBRES • LES AUTRES ÉLÉMENTS

## CLIMATISATION

- NIVEAU 4**    **Système de climatisation haut de gamme, programmable et réglable dans l'unité**
- types de systèmes : thermopompe, géothermie, autres nouveautés haut de gamme ;
  - exemples d'appareils de réglage : télécommande, thermostat de haute précision, etc.
- NIVEAU 3**    **Appareil de climatisation réglable dans l'unité**
- exemple : bloc mural.
- NIVEAU 2**    **Climatisation centrale, sans réglage dans l'unité**
- NIVEAU 1**    **Appareil de climatisation portable ou appareil de fenêtre**
- NIVEAU 0**    **Aucune climatisation**

**SECTION 1 • LES CHAMBRES • LES AUTRES ÉLÉMENTS**

**APPAREILS DE TÉLÉPHONE**

- NIVEAU 5**    **Deux appareils, dont un sans fil, et voyants**
- NIVEAU 4**    **Deux appareils, avec voyants**
- NIVEAU 3**    **Un appareil sans fil, avec voyant**
- NIVEAU 2**    **Un appareil avec voyant**
- NIVEAU 1**    **Un ou des appareils sans voyant**
- NIVEAU 0**    **Aucun appareil**

**SECTION 1 • LES CHAMBRES • LES AUTRES ÉLÉMENTS**

**SERVICE INTERNET**

**NIVEAU 2**    **Internet sans fil et Internet câblé**

**NIVEAU 1**    **Internet sans fil ou Internet câblé**

**NIVEAU 0**    **Aucun service Internet**

SECTION 1 • LES CHAMBRES • LES AUTRES ÉLÉMENTS

**APPAREILS ÉLECTRONIQUES**

- NIVEAU 5** Téléviseur de 36 po ou plus, technologie récente, canaux spécialisés et trois appareils électroniques
- NIVEAU 4** Téléviseur de 36 po ou plus, technologie récente, canaux spécialisés et au moins un appareil électronique
- NIVEAU 3** Téléviseur 32 po et plus, technologie récente, avec câble et télécommande dans la chambre (aucun autre appareil électronique)
- NIVEAU 2** Téléviseur avec câble et télécommande dans la chambre
- de dimensions inférieures à niveau 3 ou de technologie ancienne, quel que soit le nombre d'appareils électroniques ajoutés ou la taille du téléviseur.
- NIVEAU 1** Téléviseur dans une aire commune ou sans câble
- NIVEAU 0** Aucun téléviseur

Exemples d'appareils électroniques :

- chaîne stéréo ;
- connexion directe d'un ordinateur au téléviseur ;
- console de jeux électroniques ;
- lecteur DVD ou Blu-ray ;
- lecteur MP3 ;
- magnétoscope ;
- station d'accueil iPod/iPhone.

SECTION 1 • LES CHAMBRES • LES AUTRES ÉLÉMENTS

**VERROUILLAGE DES PORTES**

- NIVEAU 5 Serrure de haute technologie et trois éléments**
- NIVEAU 4 Serrure de haute technologie et deux éléments**
- NIVEAU 3 Serrure à clé et trois éléments ou serrure de haute technologie et un élément**
- NIVEAU 2 Serrure à clé et deux éléments**
- NIVEAU 1 Serrure à clé et un élément**
- NIVEAU 0 Serrure à clé**

Exemples d'éléments :

- entrebâilleur à chaîne ;
- entrebâilleur à tige métallique ;
- judas ;
- pêne demi-tour ;
- pêne dormant.



**SECTION 1 • LES CHAMBRES • LES AUTRES ÉLÉMENTS**

**PARURES DE FENÊTRE**

L'opacité prédomine sur le nombre de parures de fenêtres.

- NIVEAU 5 Opacité et trois parures**
- NIVEAU 4 Opacité et deux parures**
- NIVEAU 3 Opacité et une parure**
- NIVEAU 2 Non-opacité et deux ou trois parures**
- NIVEAU 1 Non-opacité et une parure**
- NIVEAU 0 Autre parure non classique ou absence de parure**

Exemples de parures :

- cantonnière ;
- finition architecturale ;
- rideau ;
- store à enroulement automatique ;
- store vénitien ;
- voilage.

SECTION 1 • LES CHAMBRES • LES AUTRES ÉLÉMENTS

**PENDERIE<sup>1</sup> OU ARMOIRE<sup>2</sup>**

- NIVEAU 5 Penderie pleine longueur avec porte et éclairage**
- espace fermé pouvant accueillir un nombre suffisant de vêtements en rapport avec la capacité d'accueil de la chambre ;
  - hauteur convenable de la tringle, incluant tablette de rangement.
- NIVEAU 4 Penderie pleine longueur avec porte**
- espace fermé pouvant accueillir un nombre suffisant de vêtements en rapport avec la capacité d'accueil de la chambre ;
  - hauteur convenable de la tringle, incluant tablette de rangement.
- NIVEAU 3 Penderie sans porte ou armoire pleine longueur**
- Note : on considère une penderie fermée par un rideau ou un voile comme une penderie sans porte.
- NIVEAU 2 Tablette murale, avec tringle et tablette; penderie demi-longueur, avec tringle et tablette**
- NIVEAU 1 Portemanteau, ou patère, ou encore crochets muraux**
- NIVEAU 0 Aucun des autres niveaux**

---

<sup>1</sup>. Penderie : placard pleine longueur dans lequel on suspend des vêtements (garde-robe).

<sup>2</sup>. Armoire : meuble haut et fermé par des battants, garni ou non de tablettes et servant à ranger les vêtements.

SECTION 1 • LES CHAMBRES • LES AUTRES ÉLÉMENTS

## CINTRES

- NIVEAU 5 Plus de huit cintres**
- grande qualité des cintres (cintres avec et sans pinces, cintres rembourrés) ;
  - uniformité.
- NIVEAU 4 Huit cintres**
- grande qualité des cintres (cintres avec et sans pinces, cintres rembourrés) ;
  - uniformité.
- NIVEAU 3 Six cintres**
- cintres solides et rigides ;
  - uniformité.
- NIVEAU 2 Quatre cintres solides et rigides**
- NIVEAU 1 Quatre cintres en plastique**
- NIVEAU 0 Tout autre type de cintres, quel qu'en soit le nombre**
- fil de fer, mélange hétéroclite, etc.

SECTION 1 • LES CHAMBRES • LES AUTRES ÉLÉMENTS

**PORTE-BAGAGES**

- NIVEAU 3 Meuble autonome et solide**
- meuble dont la vocation est de recevoir des bagages ;
  - crochets à housse à vêtements ;
  - en harmonie avec le mobilier de la chambre.
- NIVEAU 2 Support pliant de qualité ou tablette faisant partie intégrante d'un meuble de rangement**
- NIVEAU 1 Support pliant ordinaire**
- NIVEAU 0 Aucun porte-bagages**

SECTION 1 • LES CHAMBRES • LES AUTRES ÉLÉMENTS

**APPAREILS D'ÉCLAIRAGE**

L'appareil d'éclairage de la table de travail est inclus dans ce calcul.  
Au moins une source lumineuse doit pouvoir faciliter la lecture dans la chambre.

- NIVEAU 5 Plus de cinq sources lumineuses**
- interrupteur d'éclairage à partir du lit pour au moins une source ;
  - éclairage de chaque côté du lit ;
  - s'il y a une table de travail, au moins une source d'intensité suffisante sur cette table.
- NIVEAU 4 Cinq sources lumineuses**
- interrupteur d'éclairage à partir du lit pour au moins une source ;
  - éclairage de chaque côté du lit ;
  - s'il y a une table de travail, au moins une source d'intensité suffisante sur cette table.
- NIVEAU 3 Quatre sources lumineuses**
- éclairage de chaque côté du lit ;
  - s'il y a une table de travail, au moins une source d'intensité suffisante sur cette table.
- NIVEAU 2 Trois sources lumineuses**
- éclairage de chaque côté du lit ;
  - s'il y a une table de travail, au moins une source d'intensité suffisante sur cette table.
- NIVEAU 1 Deux sources lumineuses**
- NIVEAU 0 Une source lumineuse ou une ampoule nue**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

**L'ÉTAT DE LA CHAMBRE**

Propreté et maintenance

L'évaluation de l'état de la chambre porte sur les éléments énumérés aux pages suivantes et comporte toujours six niveaux, soit de 0 à 5. Le classificateur fixe une valeur qui correspond à sa perception de l'état du critère.

L'état correspond à 30 % de l'évaluation des chambres.

L'état des critères suivants sera pris en compte :

- literie ;
- couvre-lit ;
- matelas et sommier ;
- meuble de lit ;
- tables de chevet ;
- meuble de rangement ;
- bureau de travail ;
- chaise de travail ;
- sièges ;
- penderie ou armoire ;
- murs ;
- plancher ;
- plafond ;
- appareils de chauffage ;
- appareils de climatisation ;
- appareils téléphoniques, électroniques et électriques ;
- appareils d'éclairage ;
- parures de fenêtres ;
- éléments décoratifs.

SECTION 1 • LES CHAMBRES

**ÉTAT DE LA LITERIE**

Comprend les draps, les couvertures, les taies, les oreillers, le couvre-lit, les protège-matelas, les housses d'oreillers, les cache-sommiers et les accessoires décoratifs.

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures ;
- décoloration des tissus ;
- défauts de finition ;
- manque d'harmonie ;
- manque d'uniformité ;
- moutonnement ;
- présence d'insectes ;
- taches ;
- trous ;
- usure.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

ÉTAT DU COUVRE-LIT

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures ;
- décoloration des tissus ;
- défauts de finition ;
- manque d'harmonie ;
- manque d'uniformité ;
- moutonnement ;
- présence d'insectes ;
- taches ;
- trous ;
- usure.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**



SECTION 1 • LES CHAMBRES

**ÉTAT DU MATELAS ET DU SOMMIER**

Comprend les canapés-lits

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- affaissement du matelas au centre ou sur les côtés ;
- brûlures ;
- côtés du matelas non rembourrés ;
- déchirures ;
- décoloration des tissus ;
- défauts d'assemblage ;
- détection des ressorts ou autres structures métalliques au toucher ;
- grincement du sommier ;
- présence d'insectes;
- taches ;
- trous ;
- usure.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

**SECTION 1 • LES CHAMBRES**

**ÉTAT DU MEUBLE DE LIT**

Comprend la tête et le cadre de chaque lit (châlit)

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- décoloration des recouvrements (matériaux et tissus) ;
- défauts d'assemblage ;
- défauts dans les finis ;
- éraflures ;
- fissures ;
- saleté ;
- taches ;
- trous ;
- usure.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

ÉTAT DES TABLES DE CHEVET

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- décoloration des recouvrements ;
- défauts d'assemblage ;
- défauts dans les finis ;
- éraflures ;
- fissures ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets, y compris à l'intérieur des meubles ;
- taches ;
- trous ;
- usure.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

**ÉTAT DES MEUBLES DE RANGEMENT**

Inclut les meubles d'appoint (porte-bagages, tables, etc.)

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- décoloration des recouvrements ;
- défauts d'assemblage ;
- défauts dans les finis ;
- éraflures ;
- fissures ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets, y compris à l'intérieur des meubles ;
- taches ;
- trous ;
- usure.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

ÉTAT DU BUREAU DE TRAVAIL

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- décoloration des recouvrements ;
- défauts d'assemblage ;
- défauts dans les finis ;
- éraflures ;
- fissures ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets, y compris à l'intérieur du meuble ;
- taches ;
- trous ;
- usure.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

ÉTAT DE LA CHAISE DE TRAVAIL

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- décoloration des recouvrements ;
- défauts d'assemblage ;
- défauts dans les finis ;
- éraflures ;
- fissures ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches ;
- trous ;
- usure.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

ÉTAT DES SIÈGES

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- décoloration des recouvrements ;
- défauts d'assemblage ;
- défauts dans les finis ;
- éraflures ;
- fissures ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets, y compris sous les coussins ;
- taches ;
- trous ;
- usure.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

**ÉTAT DE LA PENDERIE OU DE L'ARMOIRE**

Inclut la planche et le fer à repasser

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- accumulation de tartre sur la semelle du fer à repasser ;
- défauts d'ancrage des pôles ;
- défauts de finition ;
- éraflures sur le plancher ;
- état des cintres ;
- marques sur le fini de la peinture ;
- rouille ;
- saleté, accumulation de poussière ou de déchets ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**



SECTION 1 • LES CHAMBRES

**ÉTAT DES MURS**

Inclut l'intérieur des portes, les fenêtres, les cadrages et les moulures décoratives sur les murs

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures des recouvrements ;
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux ;
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements ;
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- moisissure;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

ÉTAT DU PLANCHER

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures des recouvrements ;
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux ;
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements ;
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- moisissure;
- problèmes de mise de niveau ou dénivellations ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

ÉTAT DU PLAFOND

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- déchirures des recouvrements ;
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux ;
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements ;
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- moisissure;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

ÉTAT DES APPAREILS DE CHAUFFAGE

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- décoloration ;
- défauts d'assemblage ou de finition ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- manque d'instructions de fonctionnement ;
- rouille ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

**ÉTAT DES APPAREILS DE CLIMATISATION**

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- décoloration ;
- défauts d'assemblage ou de finition ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- manque d'instructions de fonctionnement ;
- rouille ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

**ÉTAT DES APPAREILS TÉLÉPHONIQUES,  
ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES**

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- appareils sales ;
- bris d'appareils (appareils électroniques, cafetière, fer à repasser, réfrigérateur, etc.) ;
- écran de téléviseur sale ou éraflé ;
- éraflures sur les appareils ;
- fils enchevêtrés, peints, tachés, usés, tordus ;
- poussière sur les appareils ;
- télécommande illisible ou usée ;
- touches de fonctionnement imprécises.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

**ÉTAT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE**

Inclut les lampes de table, torchères, plafonniers, lampes de travail, veilleuses

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- ampoules brûlées ;
- bases de lampes défraîchies, décolorées, usées, piquées ;
- brûlures ou déchirures dans les recouvrements et les abat-jour ;
- cernes sur les abat-jour ;
- débris d'insectes dans les abat-jour ;
- décoloration ;
- défauts d'assemblage ou de finition ;
- éraflures ;
- manque d'harmonie (style ou qualité inégale) ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

ÉTAT DES PARURES DE FENÊTRES

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures ;
- décoloration des tissus ;
- défauts de finition ;
- défauts de suspension et d'ancrage des tringles et attaches ;
- manque d'harmonie (style ou qualité inégale) ;
- manque d'uniformité ;
- moisissure;
- raccommodages apparents ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches ;
- trous ;
- usure.

**NIVEAU 5**    **Impeccable**

**NIVEAU 4**    **Très bon**

**NIVEAU 3**    **Bon**

**NIVEAU 2**    **Faible**

**NIVEAU 1**    **Très faible**

**NIVEAU 0**    **Inacceptable**



SECTION 1 • LES CHAMBRES

ÉTAT DES ÉLÉMENTS DÉCORATIFS

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- décoloration des recouvrements ;
- défauts d'assemblage ;
- défauts dans les finis ;
- éraflures ;
- fissures ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets;
- taches ;
- trous ;
- usure.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 1 • LES CHAMBRES

SERVICES ET INSTALLATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ces éléments sont classés par ordre d'importance.  
Ceux qui ont la même valeur sont regroupés dans un même bloc.

(a) Service personnalisé (service de couverture) inscrit dans le cahier de service ou dans le site Web de l'établissement et offert d'office (sans que le client ait besoin de le demander)

(b) Espace cuisine

(c) Deuxième téléviseur dans l'unité

(d) Mini-bar ou réfrigérateur

(e) Nécessaire pour préparation de boissons chaudes<sup>1</sup>

(f) Réveille-matin

(g) Balcon privé, meublé avec espace pour deux chaises

(h) Cahier de service dans l'unité

(i) Coffret de sûreté dans l'unité

(j) Couverture supplémentaire

(k) Fer et planche à repasser dans l'unité

(l) Four à micro-ondes

(m) Foyer

(n) Miroir pleine longueur

(o) Oreiller supplémentaire avec housse

(p) Table à café, tablette ou meuble polyvalent autre que ceux évalués

(q) Verres à vin en verre et seau à glace hermétique

<sup>1</sup>. Les provisions doivent être suffisantes par rapport au nombre de personnes pouvant loger dans l'unité

SECTION 1 • LES CHAMBRES

ÉLÉMENTS DE DÉMÉRITE

Ces éléments sont classés par ordre d'importance.  
Ceux qui ont la même valeur sont regroupés dans un même bloc.

(a) Présence de parasites, d'insectes, de moisissure

(b) Absence d'une serrure pour chaque unité

(c) Absence de protège-oreiller

(d) Présence d'odeurs désagréables

(e) Absence de protège-matelas

(f) Chambre en sous-sol

(g) Éclairage inadéquat pour la lecture dans l'unité

(h) Manque d'entretien des grilles de ventilation

(i) Absence de sommier

(j) Absence de double serrure pour chaque unité communicante

(k) Six places de couchage ou plus dans la partie chambre d'une unité

(l) Bruits incommodants provenant d'appareils de climatisation, de chauffage ou autres

**Attention !**

**La présence de parasites, d'insectes, de moisissure peut entraîner la perte d'une étoile !**

**SECTION 2**  
**LES SALLES DE BAINS**



SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

**SUPERFICIE MINIMALE**

Surface libre au sol, sans tenir compte des accessoires et des meubles fixes  
(les mesures métriques prévalent)

NIVEAU 5	2,5 m <sup>2</sup> (27 pi <sup>2</sup> ) ou plus
NIVEAU 4	2 m <sup>2</sup> (21,5 pi <sup>2</sup> )
NIVEAU 3	1,5 m <sup>2</sup> (16 pi <sup>2</sup> )
NIVEAU 2	1,25 m <sup>2</sup> (13,5 pi <sup>2</sup> )
NIVEAU 1	1 m <sup>2</sup> (10,8 pi <sup>2</sup> )
NIVEAU 0	Moins de 1 m <sup>2</sup> (10,8 pi <sup>2</sup> )

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

**APPAREILS SANITAIRES**

- NIVEAU 5** Appareils de très grande qualité : baignoire et douche surdimensionnées, toilette, meuble-lavabo imposant (un ou deux lavabos)
- NIVEAU 4** Appareils de grande qualité : baignoire ou douche surdimensionnée, toilette, un ou deux lavabos
- NIVEAU 3** Baignoire-douche ordinaire, toilette ordinaire, un ou deux lavabos
- NIVEAU 2** Baignoire ou douche ordinaire, toilette ordinaire, un ou deux lavabos
- NIVEAU 1** Appareils sanitaires partagés, lavabo dans l'unité
- NIVEAU 0** Appareils sanitaires partagés, en dehors de l'unité

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

**COMPTOIR ET RANGEMENT**

(les mesures métriques prévalent)

- NIVEAU 4** Comptoir en matériau noble et rangement d'au moins 0,12 m<sup>2</sup> (20 cm sur 60 cm) [1,3 pi<sup>2</sup> (8 po sur 24 po)]
- granit, quartz, marbre, bois exotique, etc.
- NIVEAU 3** Comptoir de grande qualité et rangement d'au moins 0,12 m<sup>2</sup> (20 cm sur 60 cm) [1,3 pi<sup>2</sup> (8 po sur 24 po)]
- céramique, verre, acier inoxydable, bois, etc.
- NIVEAU 2** Comptoir de matériau ordinaire et rangement d'au moins 0,12 m<sup>2</sup> (20 cm sur 60 cm) [1,3 pi<sup>2</sup> (8 po sur 24 po)]
- stratifié, laminé, etc.
- NIVEAU 1** Pas de comptoir, une petite tablette de rangement
- NIVEAU 0** Aucun comptoir ni rangement



SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

**LINGE DE TOILETTE**

Pour chaque type de linge, au moins un morceau par personne.  
Le nombre total doit correspondre au nombre de personnes pouvant loger dans l'unité en tout temps.

- NIVEAU 5 Six types de linge**
- peignoirs ;
  - draps de bain ;
  - serviettes de bain ;
  - serviettes à mains ;
  - débarbouillettes ;
  - tapis de bain (par appareils si distincts – baignoire/douche).
- NIVEAU 4 Cinq types de linge**
- peignoirs ou draps de bain;
  - serviettes de bain ;
  - serviettes à mains ;
  - débarbouillettes ;
  - tapis de bain (par appareils si distincts – baignoire/douche).
- NIVEAU 3 Quatre types de linge**
- serviettes de bain ou draps de bain ;
  - serviettes à mains ;
  - débarbouillettes ;
  - tapis de bain (par appareils si distincts – baignoire/douche).
- NIVEAU 2 Trois types de linge**
- serviettes de bain ou draps de bain ;
  - débarbouillettes ;
  - tapis de bain (par appareils si distincts – baignoire/douche).
- NIVEAU 1 Deux types de linge**
- serviettes de bain ;
  - débarbouillettes.
- NIVEAU 0 Linge de toilette non fourni**

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

**QUALITÉ DU LINGE DE TOILETTE**

Le poids indiqué ci-dessous est donné à titre indicatif pour achat auprès des fournisseurs spécialisés.

- NIVEAU 5 7,7 kg (17 lb) ou plus**
- pour 12 serviettes de bain de 68 cm sur 137 cm (27 po sur 54 po).
- NIVEAU 4 6,4 kg (14 lb)**
- pour 12 serviettes de bain de 68 cm sur 137 cm (27 po sur 54 po).
- NIVEAU 3 5,5 kg (12 lb)**
- pour 12 serviettes de bain de 60 cm sur 132 cm (24 po sur 52 po).
- NIVEAU 2 4,8 kg (10,5 lb)**
- pour 12 serviettes de bain de 60 cm sur 127 cm (24 po sur 50 po).
- NIVEAU 1 3,6 kg (8 lb)**
- pour 12 serviettes de bain de 60 cm sur 120 cm (24 po sur 48 po).
- NIVEAU 0 Moins de 3,6 kg (8 lb)**
- pour 12 serviettes de bain de 60 cm sur 120 cm (24 po sur 48 po).

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

**PRODUITS DE TOILETTE**

On entend, comme articles de base, du papier hygiénique, des papiers-mouchoirs et du savon.  
Les produits de toilette doivent être scellés.

- NIVEAU 5 Articles de base et cinq produits**
- papier hygiénique de grande qualité ;
  - papiers-mouchoirs de grande qualité ;
  - une savonnette de qualité au lavabo (au choix de l'exploitant, ajout d'un distributeur de savon liquide de qualité) ;
  - une savonnette de qualité à la baignoire ou à la douche (au choix de l'exploitant, ajout d'un distributeur de savon liquide de qualité).
- NIVEAU 4 Articles de base et quatre produits**
- papier hygiénique de qualité ;
  - papiers-mouchoirs de qualité ;
  - une savonnette de qualité au lavabo (au choix de l'exploitant, ajout d'un distributeur de savon liquide de qualité) ;
  - une savonnette de qualité à la baignoire ou à la douche (au choix de l'exploitant, ajout d'un distributeur de savon liquide de qualité).
- NIVEAU 3 Articles de base et trois produits**
- papier hygiénique de qualité ;
  - papiers-mouchoirs de qualité ;
  - une savonnette de qualité ou un distributeur de savon liquide de qualité.
- NIVEAU 2 Articles de base et deux produits**
- papier hygiénique ;
  - papiers-mouchoirs ;
  - une savonnette ou un distributeur de savon liquide.
- NIVEAU 1 Articles de base et un produit**
- papier hygiénique ;
  - papiers-mouchoirs ;
  - une savonnette ou un distributeur de savon liquide.
- NIVEAU 0 Articles de base**
- papier hygiénique ;
  - papiers-mouchoirs ;
  - une savonnette ou un distributeur de savon liquide.

Exemples de produits de toilette :

- bonnet de douche ;
- cure-oreilles ;
- nécessaire à chaussures ;
- nécessaire à manucure ;
- nécessaire de couture ;
- tampons démaquillants.

Exemples de produits en bouteille ou contenants à remplissage unique :

- conditionneur ;
- crème de corps ;
- gel de bain et de douche ;
- lotion hydratante ;
- rince-bouche ;
- savon à lessive ;
- shampoing.

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

**MURS<sup>1</sup>**

- NIVEAU 4 Matériaux de très grande qualité sur quatre murs**
- carreaux de céramique de qualité (double cuisson) ; ou
  - carreaux de granit, marbre, ardoise.
- NIVEAU 3 Agencement de matériaux de grande qualité**
- trois murs de matériaux de grande qualité ; ou
  - céramique sur les quatre murs.
- NIVEAU 2 Matériaux standard**
- bois peint ou verni ; ou
  - carton-plâtre ; ou
  - papier peint ; ou
  - plâtre.
- NIVEAU 1 Matériaux modestes**
- agencement de panneaux de préfini peints ou recouverts ; ou
  - carton-fibre (Tentex®) ; ou
  - simili-céramique (Ceramilite®) ; ou
  - linoléum.
- NIVEAU 0 Blocs de béton (parpaings), tapis**

---

<sup>1</sup>. Les revêtements doivent couvrir tout le mur. S'il y a deux revêtements sur le même mur, celui de moindre qualité est évalué. De plus, les murs autour de la baignoire ou de la douche sont considérés comme un élément à part.

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

PLANCHER

**NIVEAU 4 Matériaux de très grande qualité**

- granit ; ou
- marbre ; ou
- ardoise ; ou
- Marmoleum® ; ou
- bois exotique.

**NIVEAU 3 Matériaux de grande qualité**

- aggloméré de marbre ; ou
- mosaïque de céramique élaborée ; ou
- Terrazo.

**NIVEAU 2 Matériaux standard**

- céramique ; ou
- béton avec recouvrement d'époxy.

**NIVEAU 1 Matériaux modestes**

- linoléum avec relief ; ou
- carreaux de vinyle.

**NIVEAU 0 Béton, contreplaqué ou moquette**

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

**TOUR DE LA DOUCHE**

Là où il n'y a pas de douche, le tour de la baignoire sera pris en compte.

- NIVEAU 4 Matériaux de très grande qualité**
- granit, marbre, ardoise, bois ou l'équivalent.
- NIVEAU 3 Matériaux de grande qualité**
- céramique, pâte de verre, brique, aggloméré de marbre ou l'équivalent.
- NIVEAU 2 Matériaux standard**
- bois mou, fibre acrylique moulée, gypse ou l'équivalent.
- NIVEAU 1 Matériaux modestes**
- plastique, acrylique en feuille, vinyle, miroir, simili-céramique (Ceramilite®), linoléum.
- NIVEAU 0 Blocs de béton (parpaings), métal**
- cabine de tôle moulée.

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

**RIDEAU OU PORTE DE DOUCHE**

- NIVEAU 4**    **Porte ou mur de verre de très grande qualité, ou équivalent**
- NIVEAU 3**    **Rideau double de grande qualité ou porte de grande qualité**  
Pour les niveaux 3 et 4, l'évaluation de la qualité des portes de douche repose sur l'épaisseur du verre (6 mm au minimum), la qualité des charnières (fini, matériaux, ralentissement), la qualité de la quincaillerie (poignées, cadre), sa stabilité, son étanchéité et sa solidité.
- NIVEAU 2**    **Rideau de douche simple de bonne qualité ou porte ordinaire**  
Rideau de douche de qualité et imperméable ou porte de douche en acrylique.
- NIVEAU 1**    **Rideau simple ordinaire**  
Rideau en tissu perméable ou en matière plastique.
- NIVEAU 0**    **Aucun rideau de douche**

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

**CHAUFFAGE**

- NIVEAU 3**    **Chauffage haut de gamme, réglable dans la salle de bains**
- chauffage radiant.
- NIVEAU 2**    **Appareil de chauffage réglable dans la salle de bains**
- plinthe électrique, ventilo-convecteur.
- NIVEAU 1**    **Appareil de chauffage sans réglage dans la salle de bains**
- NIVEAU 0**    **Aucun chauffage dans la salle de bains**



SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

- NIVEAU 4**    **Quatre sources d'éclairage**<sup>1</sup>
- fonction : vision précise dans le miroir ;
  - éclairage au-dessus du miroir, près du lavabo ;
  - rhéostat ou série de lumières au plafond, avec forte intensité de lumens.
- NIVEAU 3**    **Trois sources d'éclairage**
- fonction : vision précise dans le miroir ;
  - éclairage au-dessus du miroir, près du lavabo.
- NIVEAU 2**    **Deux sources d'éclairage**
- éclairage au-dessus du miroir, près du lavabo.
- NIVEAU 1**    **Un plafonnier ou une applique murale**
- NIVEAU 0**    **Une ampoule nue**

---

<sup>1</sup>. On entend, par source lumineuse, un ou plusieurs appareils d'éclairage munis d'un interrupteur ou reliés à un commutateur mural.

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

**MIROIR**

La largeur du miroir détermine la mesure.

- NIVEAU 3** Miroir de plus d'un mètre (40 po)
- NIVEAU 2** Miroir de 0,50 m (20 po) à 1 m (40 po)
- NIVEAU 1** Miroir de moins de 0,50 m (20 po)
- NIVEAU 0** Aucun miroir

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

**L'ÉTAT DE LA SALLE DE BAINS**

Propreté et maintenance

L'évaluation de l'état de la salle de bains porte sur les éléments énumérés aux pages suivantes et comporte toujours six niveaux, soit de 0 à 5. Le classificateur fixe une valeur qui correspond à sa perception de l'état de l'élément à classifier.

L'état correspond à 30 % de l'évaluation des salles de bains.

L'état des critères suivants sera pris en compte :

- cabinet d'aisances (toilette);
- lavabo ;
- baignoire et douche ;
- rideau ou porte de douche ;
- linge de toilette ;
- murs ;
- plancher ;
- plafond ;
- appareils d'éclairage ;
- accessoires.

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

ÉTAT DU CABINET D'AISANCES (TOILETTE)

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- cernes ;
- défauts de finition ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- mauvais fonctionnement de la chasse d'eau ;
- moisissure ;
- problèmes de mise de niveau ;
- rouille ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- style ou couleur non identique aux autres appareils ;
- taches ;
- toilette mal fixée au plancher ;
- trous ;
- usure de la lunette.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

ÉTAT DU LAVABO

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- cernes ;
- défauts de finition ;
- écaillage ;
- éclaboussures ;
- éraflures ;
- fissures ;
- moisissure ;
- rouille ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets ;
- style ou couleur non identique aux autres appareils ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

**ÉTAT DE LA BAIGNOIRE ET DE LA DOUCHE**

Comprend le tour de la baignoire ou de la douche.

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- cernes ;
- défauts de finition ;
- dépôts de calcaire sur le pommeau de douche ou autour du robinet de la baignoire ;
- écaillage ;
- éclaboussures ;
- éraflures ;
- fissures ;
- moisissure ;
- problèmes de mise de niveau ;
- rouille ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- stagnation d'eau dans le fond ;
- style ou couleur non identique aux autres appareils ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

ÉTAT DU RIDEAU OU DE LA PORTE DE DOUCHE

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- cernes ;
- déchirures ;
- défauts de finition ;
- écaillage ;
- éclaboussures ;
- éraflures ;
- fissures ;
- marques laissées par l'eau et les savons ;
- moisissure ;
- problèmes de mise de niveau (porte ou chicane) ;
- rouille ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

ÉTAT DU LINGE DE TOILETTE

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- bordures effilochées ;
- déchirures ;
- décoloration ;
- fils tirés ;
- linge jauni ;
- manque d'harmonie (qualité et style) ;
- manque d'uniformité (qualité) ;
- rugosité ;
- taches ;
- trous ;
- usure.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**



SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

**ÉTAT DES MURS**

Comprend l'intérieur de la porte, les boiseries, les fenêtres

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures des recouvrements;
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux ;
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements ;
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- moisissure ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

ÉTAT DU PLANCHER

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- cernes ;
- défauts de finition ;
- écaillage ;
- éclaboussures ;
- éraflures ;
- fissures ;
- moisissure ;
- problèmes de mise de niveau ou dénivellations ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

ÉTAT DU PLAFOND

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- cernes ;
- défauts de finition ;
- écaillage ;
- éclaboussures ;
- fissures ;
- moisissure ;
- problèmes de mise de niveau ou dénivellations ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

ÉTAT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- ampoules brûlées ;
- bases de lampes défraîchies, décolorées, usées, piquées ;
- brûlures ou déchirures dans les recouvrements et les abat-jour ;
- cernes sur les abat-jour ;
- débris d'insectes dans les abat-jour ;
- décoloration ;
- défauts d'assemblage ou de finition ;
- éraflures ;
- manque d'harmonie (style ou qualité inégale) ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

ÉTAT DES ACCESSOIRES

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- décoloration ou détérioration des finis ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- manque d'harmonie (qualité et style) ;
- manque d'uniformité ;
- moisissure ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

SERVICES ET INSTALLATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ces éléments sont classés par ordre d'importance.  
Ceux qui ont la même valeur sont regroupés dans un même bloc.

(a) Deuxième salle de bains complète dans l'unité (au moins trois appareils)

(b) Un cabinet de toilette en plus de la salle de bains complète dans l'unité

(c) Baignoire thérapeutique à jet d'air (excluant le bain tourbillon)

(d) Crochets ou supports à vêtements

(e) Miroir grossissant

(f) Séchoir à cheveux

(g) Toilette privée, séparée des autres installations sanitaires

(h) Ventilation mécanique indépendante de la source de lumière ou intégrée

SECTION 2 • LES SALLES DE BAINS

ÉLÉMENTS DE DÉMÉRITE

Ces éléments sont classés par ordre d'importance.  
Ceux qui ont la même valeur sont regroupés dans un même bloc.

(a) Présence de moisissure, quel que soit l'endroit

(b) Présence d'odeurs désagréables

(c) Absence de ventilation mécanique, de ventilation intégrée ou d'une fenêtre qui ouvre

(d) Bruit de ventilation incommodant, que le ventilateur soit raccordé ou non au bouton de l'éclairage

(e) Grille de ventilation sale

(f) Manque d'entretien de la tuyauterie (pompeau de douche partiellement obstrué, mauvais écoulement de l'eau)

(g) Présence de moquette

(h) Absence de serrure intérieure si l'unité est conçue pour plus d'une personne

(i) Absence d'intimité pour la toilette (rideau, paravent, absence de porte ou porte partielle)

**Attention !**

**La présence de moisissure peut entraîner la perte d'une étoile !**

**SECTION 3**  
**LA RESTAURATION**





SECTION 3 • LA RESTAURATION

**OUVERTURE DES RESTAURANTS**

À l'exception du service aux chambres.

Dans le cas où l'établissement a plus d'un restaurant,  
on tient compte de l'ensemble des services.

- NIVEAU 5** Service de trois repas par jour, sept jours sur sept (toute la période d'exploitation de l'établissement)
- NIVEAU 4** Service de deux repas par jour, dont le petit-déjeuner obligatoirement, sept jours sur sept (toute la période d'exploitation de l'établissement)
- NIVEAU 3** Service de trois repas par jour, une partie de la période d'exploitation ou certains jours de semaine (service sporadique)
- NIVEAU 2** Service de deux repas par jour, dont le petit-déjeuner obligatoirement, une partie de la période d'exploitation (service sporadique)
- NIVEAU 1** Petit-déjeuner sept jours sur sept (toute la période d'exploitation)
- NIVEAU 0** Pas de petit-déjeuner, ou petit-déjeuner sporadiquement, ou aucune restauration

SECTION 3 • LA RESTAURATION

**TYPE DE PETIT-DÉJEUNER**

**NIVEAU 5 Petit-déjeuner complet et buffet élaboré**

- petit-déjeuner offert à la carte ;
- service de buffet (chaud ou froid) élaboré.

**NIVEAU 4 Petit-déjeuner complet ou buffet élaboré**

- petit-déjeuner offert à la carte ; ou
- service de buffet (chaud ou froid) élaboré.

**NIVEAU 3 Petit-déjeuner continental élaboré**

- service à la carte ou en buffet.

**NIVEAU 2 Petit-déjeuner continental**

**NIVEAU 1 Petit-déjeuner à emporter**

- en salle polyvalente ou dans la chambre.

**NIVEAU 0 Aucun petit-déjeuner**

SECTION 3 • LA RESTAURATION

**PERSONNEL**

Fonctions de restauration offertes à temps plein.

Pour le personnel de salle, les personnes affectées au repas du soir sont prises en compte.

- NIVEAU 5** **Salle, cuisine, tenue vestimentaire**
- personnel de salle : maître d'hôtel, sommelier, serveurs et commis (une personne par poste) ;
  - personnel de cuisine : chef, sous-chef, pâtissier, cuisinier et commis de cuisine ;
  - tenue vestimentaire professionnelle et soignée, uniforme.
- NIVEAU 4** **Salle, cuisine, tenue vestimentaire**
- personnel de salle : maître d'hôtel et serveurs ;
  - personnel de cuisine : chef, sous-chef et commis de cuisine ;
  - tenue vestimentaire professionnelle et soignée, uniforme.
- NIVEAU 3** **Salle, cuisine, tenue vestimentaire**
- personnel de salle : hôte et serveurs ;
  - personnel de cuisine : chef, cuisinier et commis de cuisine ;
  - tenue vestimentaire uniforme.
- NIVEAU 2** **Salle, cuisine**
- personnel de salle : serveurs ;
  - personnel de cuisine : chef et cuisinier.
- NIVEAU 1** **Salle, cuisine**
- personnel de salle : serveur (ou service au comptoir) ;
  - personnel de cuisine : cuisinier.
- NIVEAU 0** **Aucun personnel de restauration**

SECTION 3 • LA RESTAURATION

**SALLE À MANGER PRINCIPALE**

- NIVEAU 5** **Salle à manger**
- aire d'accueil aménagée ;
  - décor de qualité dans un design bien intégré (meubler, fleurs naturelles, objets d'art, matériaux de revêtement de qualité) ;
  - musique d'ambiance ou présence de musiciens ;
  - espace bien dégagé entre les tables.
- NIVEAU 4** **Salle à manger**
- aire d'accueil ;
  - décor harmonieux (meubler assorti, uniforme, matériaux de revêtement de qualité, décoration murale, florale ou équivalent) ;
  - musique d'ambiance ;
  - espace dégagé entre les tables.
- NIVEAU 3** **Salle à manger**
- décor thématique (meubler approprié, bonne qualité) ;
  - verdure naturelle et objets décoratifs ;
  - musique d'ambiance.
- NIVEAU 2** **Salle à manger de type familiale**
- NIVEAU 1** **Salle à manger de type cafétéria**
- NIVEAU 0** **Aucune salle à manger sur place**

SECTION 3 • LA RESTAURATION

MISE EN PLACE

- NIVEAU 5 Mise en place de très grande qualité**
- molleton ou l'équivalent ;
  - nappes ou napperons et serviettes en tissu de qualité ;
  - couverts en argent ou plaqués ;
  - verres à bord coupé ;
  - vaisselle de qualité supérieure ;
  - ustensiles appropriés ;
  - moulins à sel et poivre (service sur demande).
- NIVEAU 4 Mise en place de grande qualité**
- nappes ou napperons et serviettes en tissu ;
  - couverts en acier inoxydable ;
  - verres à bord ourlé ;
  - vaisselle de qualité ;
  - ustensiles appropriés ;
  - moulins à sel et poivre.
- NIVEAU 3 Mise en place de qualité**
- nappes ou napperons en tissu ;
  - serviettes de papier double épaisseur ;
  - couverts en acier inoxydable ;
  - verres tout usage ;
  - vaisselle standard ;
  - salière et poivrière de qualité.
- NIVEAU 2 Mise en place standard**
- napperons et serviettes de papier ;
  - couverts standard ;
  - verres sur pied ;
  - vaisselle de type industriel ;
  - salière et poivrière ordinaires.
- NIVEAU 1 Mise en place sur un comptoir**
- verres, ustensiles, vaisselle (de plastique, carton ou polystyrène).
- NIVEAU 0 Aucune mise en place**

SECTION 3 • LA RESTAURATION

**SERVICE AUX CHAMBRES**

- NIVEAU 4 Service de nourriture et de boissons 24 heures sur 24**
- équipe de service aux chambres ;
  - menu dans la chambre ;
  - menu restreint à partir de 22 heures ;
  - carte de petit-déjeuner dans la chambre ;
  - carte des vins et des apéritifs dans la chambre ;
  - poste d'appel spécifié sur l'appareil ou le menu ;
  - personnel en uniforme.
- NIVEAU 3 Service de nourriture et de boissons jusqu'à 22 heures**
- menu dans la chambre ;
  - carte de petit-déjeuner dans la chambre ;
  - carte des vins et des apéritifs dans la chambre ;
  - poste d'appel spécifié sur l'appareil ou le menu ;
  - personnel en uniforme.
- NIVEAU 2 Petit-déjeuner et service de boissons sur demande**
- carte de petit-déjeuner dans la chambre ;
  - poste d'appel spécifié sur l'appareil ou le menu.
- NIVEAU 1 Service de boissons sur demande**
- NIVEAU 0 Aucun service aux chambres ou service sporadique**

SECTION 3 • LA RESTAURATION

## L'ÉTAT DES RESTAURANTS ET DES SALLES À MANGER

Propreté et maintenance

Dans le cas où l'établissement a plus d'un restaurant,  
on tient compte de l'ensemble des restaurants.

L'évaluation de l'état des restaurants et des salles à manger porte sur les éléments énumérés aux pages suivantes et comporte toujours six niveaux, soit de 0 à 5. Le classificateur fixe une valeur qui correspond à sa perception de l'état du critère de l'élément à classifier.

L'état correspond à 30 % de l'évaluation de la restauration.

L'état des critères suivants sera pris en compte :

- mise en place ;
- mobilier ;
- appareils d'éclairage ;
- murs ;
- plancher ;
- plafond.



SECTION 3 • LA RESTAURATION

**ÉTAT DE LA MISE EN PLACE**

Mobilier, nappe, napperons, serviettes, vaisselle, verres, ustensiles de table

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures ;
- décoloration ;
- défauts de finition ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- espacement insuffisant entre convives ;
- faux plis et tissus froissés ;
- insectes ;
- résidus d'aliments ;
- rouille ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets ;
- taches ;
- trous ;
- usure.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 3 • LA RESTAURATION

**ÉTAT DU MOBILIER**

Tables, chaises, tabourets, comptoirs, meubles d'appoints, etc.

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures ;
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux ;
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements ;
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- insectes ;
- manque d'uniformité ;
- moisissure ;
- problèmes de mise de niveau ou dénivellations ;
- résidus d'aliments ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 3 • LA RESTAURATION

ÉTAT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- ampoules brûlées ;
- bases de lampes défraîchies, décolorées, usées, piquées ;
- brûlures ou déchirures dans les recouvrements et les abat-jour ;
- cernes sur les abat-jour ;
- débris d'insectes dans les abat-jour ;
- décoloration ;
- défauts d'assemblage ou de finition ;
- éraflures ;
- manque d'harmonie (style ou qualité inégale) ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 3 • LA RESTAURATION

## ÉTAT DES MURS

Comprend l'intérieur des portes, les fenêtres, les cadrages et les moulures décoratives sur les murs

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures ;
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux ;
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements ;
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- moisissure ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 3 • LA RESTAURATION

ÉTAT DU PLANCHER

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures ;
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux ;
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements ;
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- moisissure;
- problèmes de mise de niveau ou dénivellations ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5** Impeccable

**NIVEAU 4** Très bon

**NIVEAU 3** Bon

**NIVEAU 2** Faible

**NIVEAU 1** Très faible

**NIVEAU 0** Inacceptable

SECTION 3 • LA RESTAURATION

ÉTAT DU PLAFOND

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux ;
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements ;
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- moisissure ;
- saleté, accumulation de poussière ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**



**SECTION 4**  
**LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS**





SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

**SALLES DE RÉUNION OU DE BANQUET**

- NIVEAU 5 Salle de 300 places**
- salle fermée de 300 places assises ou plus en tables rondes, climatisée ;
  - vaste foyer (pas perdus) ;
  - divers salons haut de gamme climatisés ;
  - bureau de l'administration des banquets ;
  - services multimédias en permanence.
- NIVEAU 4 Salle de 200 places**
- salle fermée de 200 places assises ou plus en tables rondes, climatisée ;
  - salons climatisés ;
  - services multimédias en permanence.
- NIVEAU 3 Salle de 100 places**
- salle fermée de 100 places assises ou plus en tables rondes, climatisée.
- NIVEAU 2 Salle de 50 places**
- salle fermée de 50 places assises ou plus en tables rondes.
- NIVEAU 1 Salle de 25 places**
- salle fermée de 25 places assises ou plus en tables rondes.
- NIVEAU 0 Aucune salle fermée**

SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

## HALL D'ENTRÉE

- NIVEAU 5 Hall d'entrée spacieux avec deux aires de repos**
- fauteuils, canapés, causeuses, tables basses, espace de travail ou l'équivalent ;
  - éléments décoratifs : objets d'art, sculptures, fontaine, toiles, tapisseries murales, plantes, fleurs, lustres, tapis, etc. ;
  - luxueux et imposant.
- NIVEAU 4 Hall d'entrée avec une aire de repos**
- fauteuils, canapés, tables basses, table de travail ou l'équivalent ;
  - éléments décoratifs : sérigraphies, tableaux, plantes, fleurs ou luminaires décoratifs.
- NIVEAU 3 Hall d'entrée avec places assises**
- plusieurs places assises : fauteuils rembourrés ou banquettes de qualité ;
  - éléments décoratifs : tableaux, reproductions, plantes, fleurs.
- NIVEAU 2 Hall d'entrée avec une place assise**
- une place assise (chaise, banc, banquette ou tabouret) ;
  - éléments décoratifs : reproductions ou plantes et fleurs.
- NIVEAU 1 Espace libre**
- espace dans l'entrée principale, pour faciliter l'inscription de la clientèle ;
  - éléments décoratifs : reproductions plastifiées ou plantes et fleurs.
- NIVEAU 0 Aucun hall d'entrée**

SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

## RÉCEPTION

- NIVEAU 4** **Bureau d'accueil, personnel s'exprimant en français et en anglais**
- deux préposés 24 heures sur 24 ;
  - services essentiels 24 heures : bagagiste et voiturier ;
  - portier jusqu'à 23 heures ;
  - concierge Clés d'or ;
  - tenue vestimentaire professionnelle.
- NIVEAU 3** **Bureau d'accueil, personnel s'exprimant en français et en anglais**
- deux préposés jusqu'à 23 heures et présence assurée pendant les huit autres heures par un auditeur de nuit ou un contrôleur ;
  - services essentiels jusqu'à 23 heures : bagagiste et voiturier ;
  - tenue vestimentaire professionnelle.
- NIVEAU 2** **Bureau d'accueil, personnel s'exprimant en français et en anglais**
- réception ;
  - présence assurée jusqu'à 23 heures par du personnel de la réception et pendant les huit autres heures par un auditeur de nuit ou un contrôleur.
- NIVEAU 1** **Comptoir d'accueil, personnel s'exprimant en français et en anglais**
- pour l'arrivée et le départ des clients.
- NIVEAU 0** **Espace d'accueil partagé**
- comptoir multifonctions (restaurant, bar ou autre).

SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

**AIRES DE DÉTENTE**

Les aires de détente sont indépendantes du hall d'entrée.

- NIVEAU 4 Plus d'une aire de détente spacieuse, mobilier de très grande qualité**
- design recherché ;
  - fauteuils, canapés ou causeuses, tables basses et lampes ;
  - journaux ou magazines ;
  - on peut y trouver un foyer, une bibliothèque, un téléviseur ou un piano.
- NIVEAU 3 Aire de détente spacieuse, de grande qualité**
- design recherché ;
  - fauteuils, canapés ou causeuses, tables basses et lampes ;
  - journaux ou magazines.
- NIVEAU 2 Plus d'une petite aire de détente meublée**
- fauteuils ou chaises rembourrés, tables basses et lampes.
- NIVEAU 1 Une petite aire de détente meublée**
- fauteuils ou chaises, tables basses et lampes.
- NIVEAU 0 Aucune aire de détente**
- on peut y trouver des fauteuils ou des chaises, sans autre mobilier.

SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

**BAR**

Dans tous les cas, les bars doivent faire l'objet d'un permis de bar.

- NIVEAU 5 Bar avec animation**
- canapés, fauteuils, tables basses ;
  - service de cocktails et carte d'apéritifs ;
  - musicien ou animation en soirée, en fin de semaine ou en saison ;
  - musique d'ambiance.
- NIVEAU 4 Bar américain**
- tabourets alignés le long du bar ;
  - canapés, fauteuils, tables basses ;
  - service de cocktails et carte d'apéritifs ;
  - musique d'ambiance.
- NIVEAU 3 Bar**
- sur place, avec service aux tables ;
  - tables bistro et chaises.
- NIVEAU 2 Service de boissons (alcool ou autres)**
- par le personnel, sur les lieux ;
  - comptoir avec tabourets seulement.
- NIVEAU 1 Distributeur automatique de boissons sur les étages ou service de boissons à la réception de l'hôtel**
- NIVEAU 0 Aucun bar ni service de boissons**

SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

**CONSIGNE À BAGAGES**

Offerte en tout temps

**NIVEAU 3**    **Consigne réservée et verrouillée, avec surveillance permanente**

**NIVEAU 2**    **Consigne non verrouillée**

**NIVEAU 1**    **Pièce polyvalente ou espace sans service**

**NIVEAU 0**    **Aucun service de consigne**

SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

## TÉLÉPHONE

- NIVEAU 4** **Téléphone public, téléphone intérieur, aire privée**
- l'emplacement doit être identifié ;
  - aire isolée, avec siège.
- NIVEAU 3** **Téléphone public et téléphone intérieur**
- NIVEAU 2** **Téléphone sur les lieux, pour l'extérieur**
- téléphone de l'établissement mis à la disposition des clients sur demande.
- NIVEAU 1** **Téléphone public sur les lieux**
- NIVEAU 0** **Aucun téléphone**



SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

## ACCÈS AUX SERVICES ET AUX AUTRES CHAMBRES

*La proportion est déterminée selon le nombre de chambres ayant accès à la réception, et ce, même si un autre bâtiment héberge d'autres services (ex. : salles de réunion).*

- NIVEAU 5**    **Entièrement par corridors intérieurs**
- toutes les chambres de l'établissement donnent accès aux services et aux autres chambres par un corridor intérieur.
- NIVEAU 4**    **80 % par corridors intérieurs**
- 80 % des chambres de l'établissement donnent accès aux services et aux autres chambres par un corridor intérieur.
- NIVEAU 3**    **60 % par corridors intérieurs**
- 60 % des chambres de l'établissement donnent accès aux services et aux autres chambres par un corridor intérieur.
- NIVEAU 2**    **40 % par corridors intérieurs**
- 40 % des chambres de l'établissement donnent accès aux services et aux autres chambres par un corridor intérieur.
- NIVEAU 1**    **20 % par corridors intérieurs**
- 20 % des chambres de l'établissement donnent accès aux services et aux autres chambres par un corridor intérieur.
- NIVEAU 0**    **Aucun accès intérieur**

SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

**COMMERCES**

*Le critère est accordé uniquement aux commerces situés à l'intérieur de l'établissement.*

- NIVEAU 5 Dépanneur et boutique**
- ouverts au moins 12 heures par jour.
- NIVEAU 4 Dépanneur ou boutique**
- ouvert au moins 12 heures par jour.
- NIVEAU 3 Comptoir indépendant ou mini-marché sans personnel sur place**
- distributrices de mets cuisinés et boissons non alcooliques, produits frais et variés ; ou
  - vente de produits de dépannage ou de souvenirs.
- NIVEAU 2 Comptoir à l'accueil**
- vente de produits de dépannage ou de souvenirs.
- NIVEAU 1 Distributeur automatique**
- NIVEAU 0 Aucun commerce**

SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

**CENTRE D’AFFAIRES**

- NIVEAU 5** Service de secrétariat permanent, bureau et équipement avec postes Internet
- local fermé et identifié ;
  - ordinateur, imprimante et photocopieur.
- NIVEAU 4** Service de secrétariat sur demande (8 heures sur 24), postes Internet
- lieu identifié ;
  - ordinateur, imprimante et photocopieur.
- NIVEAU 3** Service de photocopie et de télécopie offert par le personnel en place
- NIVEAU 2** Photocopieur et télécopieur sur les lieux (libre-service)
- NIVEAU 1** Photocopieur ou télécopieur sur les lieux (libre-service)
- NIVEAU 0** Aucun service d'affaires

SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

**SERVICE DE GLAÇONS**

Machines à glace accessibles à la clientèle.

- NIVEAU 4**    **Une machine par étage ou service aux chambres**
- dans une aire fermée, par étage ou section ; ou
  - service des glaçons aux chambres offert jusqu'à 22 heures.
- NIVEAU 3**    **Une machine pour deux étages**
- dans une aire fermée.
- NIVEAU 2**    **Une machine pour l'établissement**
- NIVEAU 1**    **Glaçons sur demande**
- à la réception ou au bar.
- NIVEAU 0**    **Aucun service de glaçons**

**SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS**

**L'ÉTAT DES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS**

Propreté et maintenance

L'évaluation de l'état des services et des aménagements intérieurs porte sur les éléments énumérés aux pages suivantes et comporte toujours six niveaux, soit de 0 à 5. Le classificateur fixe une valeur qui correspond à sa perception de l'état de l'élément à classifier.

L'état correspond à 30 % de l'évaluation des services et des aménagements intérieurs.

L'état des critères suivants sera pris en compte :

- salles de réunion ou de banquet ;
- hall d'entrée et réception ;
- aires de détente ;
- bar ;
- corridors et aires communes ;
- toilettes publiques.

SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

**ÉTAT DES SALLES DE RÉUNION OU DE BANQUET**

Comprend murs, planchers, plafonds, décoration, mobilier, fenêtres, comptoirs, luminaires, etc.

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures ;
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux ;
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements ;
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- manque d'uniformité ;
- moisissure ;
- problèmes de mise de niveau ou dénivellations ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

**ÉTAT DU HALL D'ENTRÉE, DE LA RÉCEPTION**

Comprend murs, planchers, plafonds, décoration, mobilier, fenêtres

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures ;
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux ;
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements ;
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- manque d'uniformité ;
- moisissure ;
- problèmes de mise de niveau ou dénivellations ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

**ÉTAT DES AIRES DE DÉTENTE**

Comprend murs, planchers, plafonds, décoration, mobilier, fenêtres

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures ;
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux ;
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements ;
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- manque d'uniformité ;
- moisissure;
- problèmes de mise de niveau ou dénivellations ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**



SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

**ÉTAT DU BAR**

Comprend murs, planchers, plafonds, décoration, mobilier, fenêtres

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures ;
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux ;
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements ;
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- manque d'uniformité ;
- moisissure;
- problèmes de mise de niveau ou dénivellations ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

**ÉTAT DES CORRIDORS ET DES AIRES COMMUNES**

Comprend ascenseurs, escaliers, salles de distributeurs, luminaires, mobilier, corridors (portes extérieures des chambres, murs, planchers, plafonds, fenêtres)

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- brûlures ;
- déchirures ;
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux ;
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements ;
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements ;
- écaillage ;
- éraflures ;
- fissures ;
- gondolement de la moquette ;
- graffitis ;
- manque d'uniformité ;
- moisissure ;
- problèmes de mise de niveau ou dénivellations ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

**SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS**

**ÉTAT DES TOILETTES PUBLIQUES**

Comprend la robinetterie, les comptoirs-lavabos, le miroir et l'éclairage,  
les parois des cabines, les murs, les planchers et le plafond

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- absence de décoration ;
- absence ou bris des serrures des isoairs ;
- cernes ;
- défauts de finition ;
- écaillage ;
- éclaboussures ;
- éraflures ;
- fissures ;
- graffitis ;
- manque d'uniformité ;
- manque de qualité des fournitures (papier hygiénique, papier à mains, savon, etc.) ;
- moisissure ;
- odeurs désagréables ;
- problèmes de mise de niveau ;
- rouille ;
- saleté, accumulation de poussière, déchets ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 4 • LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

ÉLÉMENTS DE DÉMÉRITE

Ces éléments sont classés par ordre d'importance.  
Ceux qui ont la même valeur sont regroupés dans un même bloc.

(a) Absence de personnel sur les lieux la nuit

(b) Manque de propreté générale

(c) Personnel ne s'exprimant pas en français à la réception

(d) Absence de climatisation (salles de 100 places ou plus en tables rondes)

(e) Absence d'une trousse de premiers soins (**annexe A**)



**SECTION 5**  
**L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE**



SECTION 5 • L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE

**ENTRÉE PRINCIPALE**

- NIVEAU 5**    **Entrée éclairée, accès direct à l'auto, avec portique**
- abri permanent permettant la circulation et le stationnement d'au moins un véhicule et protégeant la clientèle en cas d'intempéries.
- NIVEAU 4**    **Entrée éclairée, accès direct à l'auto, avec marquise**
- abri tendu entre les véhicules et la porte d'entrée principale, protégeant la clientèle en cas d'intempéries.
- NIVEAU 3**    **Entrée éclairée, accès direct à l'auto, avec débarcadère**
- espace privé réservé aux véhicules de la clientèle.
- NIVEAU 2**    **Entrée éclairée, accès public**
- débarcadère public.
- NIVEAU 1**    **Entrée éclairée**
- NIVEAU 0**    **Autre type d'entrée ou entrée mal éclairée**



## SECTION 5 • L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE

## BÂTIMENT

- NIVEAU 5** **Bâtiment patrimonial, réalisation architecturale, matériaux nobles**  
 Bâtiment patrimonial
- bâtiment classé ou reconnu en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec (construit avant 1945).
- Réalisation architecturale de valeur reconnue
- architecture remarquable ;
  - réalisation d'un architecte réputé ;
  - réalisation faisant preuve de grande innovation technologique ;
  - bâtiment qui a reçu une mention de mérite ou un prix.
- Bâtiment à revêtement en matériau noble
- bâtiment à plusieurs étages dont le rez-de-chaussée est doté d'un revêtement en matériau noble (granit, marbre, etc.) ;
  - revêtement de grande qualité pour les étages.
- NIVEAU 4** **Bâtiment ancestral, d'architecture reconnue fait de matériaux de qualité**
- bâtiment ancestral ; ou
  - bâtiment avec des revêtements de grande qualité (pierre, verre, béton, brique, bois, etc.), architecture remarquable ou design recherché.
- NIVEAU 3** **Bâtiment fait de matériaux de qualité**
- bâtiment avec des revêtements de grande qualité (pierre, verre, béton, brique, bois, etc.).
- NIVEAU 2** **Bâtiment de plus d'un étage fait de matériaux simples**
- bâtiment de plus d'un étage avec des revêtements sobres (vinyle, aluminium, aggloméré, stuc, etc.).
- NIVEAU 1** **Maison privée, bâtiment d'un étage fait de matériaux simples**
- bâtiment d'un étage avec des revêtements sobres (vinyle, aluminium, aggloméré, stuc, etc.) ; ou
  - bâtiment de style « résidence privée ».
- NIVEAU 0** **Maison mobile sans fondations**

SECTION 5 • L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER :  
ÉLÉMENTS HORTICOLES ET CONSTRUITS**

*Aménagement du terrain destiné à produire, par une disposition de végétaux, de matériaux et d'éléments construits, un effet de paysage naturel agréable en milieu urbain.*

*En milieu rural, conservation du patrimoine végétal indigène selon les régions géographiques et climatiques du Québec.*

<b>NIVEAU 5</b>	<b>Pelouse ou couvre-sols, arbres, arbustes, plantes, fleurs (six végétaux ou plus) et éléments construits</b>
<b>NIVEAU 4</b>	<b>Pelouse ou couvre-sols, arbres, arbustes, plantes, fleurs (quatre végétaux ou plus) et éléments construits</b>
<b>NIVEAU 3</b>	<b>Pelouse ou couvre-sols, arbustes, fleurs, plantes, arbres ou éléments construits</b>
<b>NIVEAU 2</b>	<b>Pelouse, arbres et fleurs ou plantes</b>
<b>NIVEAU 1</b>	<b>Pelouse et arbres</b>
<b>NIVEAU 0</b>	<b>Pelouse</b>

Exemples d'éléments horticoles :

- arbres ;
- arbustes
- couvre-sols ;
- fleurs ;
- pelouse ;
- plantes.

Exemples d'éléments construits :

- décoration thématique ;
- fontaine ;
- gloriette ;
- lampadaire ;
- muret ;
- plates-bande ;
- rocaille ;
- sculpture.

**SECTION 5 • L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE**

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER :  
MISE EN VALEUR DU POTENTIEL EXPLOITABLE**

**2 POSSIBILITÉS**

**À L'EXTÉRIEUR OU SUR LE TOIT** \_\_\_\_\_

**NIVEAU 5** 75 % ou plus du potentiel exploitable et harmonie ou thématique

**NIVEAU 4** 75 % ou plus du potentiel exploitable

**NIVEAU 3** De 50 % à 74 % du potentiel exploitable

**NIVEAU 2** De 25 % à 49 % du potentiel exploitable

**NIVEAU 1** Moins de 25 % du potentiel exploitable

**NIVEAU 0** Aucun aménagement paysager ou pelouse

**À L'INTÉRIEUR** \_\_\_\_\_

**NIVEAU 2** 50 % ou plus du potentiel exploitable

**NIVEAU 1** Moins de 50 % du potentiel exploitable

**NIVEAU 0** Aucun aménagement paysager

SECTION 5 • L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE

**STATIONNEMENT**

**NIVEAU 4 Service de voiturier 24 heures sur 24**

**NIVEAU 3 Stationnement privé et surveillé**

- sur les lieux (intérieur ou extérieur) ;
- emplacement réservé à la clientèle de l'établissement ;
- nombre d'espaces de stationnement suffisant pour le nombre de chambres ;
- éclairé ;
- surveillance par du personnel ou par un système de sécurité.

**NIVEAU 2 Stationnement privé, non surveillé**

- espaces de stationnement en nombre raisonnable (intérieur ou extérieur) ;
- éclairé.

**NIVEAU 1 Stationnement public**

- stationnement partagé avec des clients autres que ceux de l'établissement ;
- éclairé ;
- intérieur ou extérieur ;
- sur les lieux.

**NIVEAU 0 Aucun stationnement ou aucun des autres niveaux**

SECTION 5 • L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE

**L'ÉTAT DE L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE**

Propreté et maintenance

L'évaluation de l'état de l'extérieur de l'édifice porte sur les éléments énumérés aux pages suivantes et comporte toujours six niveaux, soit de 0 à 5. Le classificateur fixe une valeur qui correspond à sa perception de l'état de l'élément à classifier.

L'état correspond à 30 % de l'évaluation de l'extérieur de l'édifice.

L'état des critères suivants sera pris en compte :

- entrée principale ;
- bâtiment ;
- enseignes ;
- aménagement paysager ;
- stationnement et voies d'accès.

**SECTION 5 • L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE**

**ÉTAT DE L'ENTRÉE PRINCIPALE**

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- corps étrangers ;
- fissures dans le revêtement ;
- lignes de délimitation défraîchies ;
- manque d'entretien du mobilier et des équipements ;
- mauvaises herbes à travers le revêtement et sur les bordures ;
- présence de débris divers ;
- taches d'huile à moteur ;
- trous, bosses et nids-de-poule.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

**SECTION 5 • L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE**

**ÉTAT DU BÂTIMENT**

Comprend murs, portes et fenêtres, lucarnes, toiture, balcons, cheminées, etc.

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux ;
- fissures et trous dans le revêtement ;
- graffitis ;
- manque d'entretien des éléments construits ;
- manque d'homogénéité ;
- peinture défraîchie ou écaillée ;
- taches.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

**SECTION 5 • L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE**

**ÉTAT DES ENSEIGNES**

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- ampoules brûlées ;
- bris ;
- corps étrangers ;
- décoloration ;
- fissures dans le revêtement ;
- manque d'entretien ;
- manque d'homogénéité ;
- présence de détritits divers ;
- rouille ;
- taches ;
- trous.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**



SECTION 5 • L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE

**ÉTAT DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

Comprend le terrain et les éléments construits.

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- arbres et arbustes non entretenus ;
- corps étrangers ;
- éléments construits détériorés ou mal entretenus ;
- érosion ;
- gazon jauni ;
- manque d'harmonie ;
- mauvais nivellement ;
- mauvais drainage ;
- mauvaises herbes ;
- plantes fanées ;
- présence de débris divers ;
- terrain en friche.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

**SECTION 5 • L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE**

**ÉTAT DU STATIONNEMENT ET DES VOIES D'ACCÈS**

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- corps étrangers ;
- fissures dans le revêtement ;
- lignes de délimitation défraîchies ;
- manque d'entretien du mobilier et des équipements ;
- mauvaises herbes à travers le revêtement et sur les bordures ;
- présence de détritits divers ;
- taches d'huile à moteur ;
- trous, bosses et nids-de-poules.

**NIVEAU 5 Impeccable**

**NIVEAU 4 Très bon**

**NIVEAU 3 Bon**

**NIVEAU 2 Faible**

**NIVEAU 1 Très faible**

**NIVEAU 0 Inacceptable**

SECTION 5 • L'EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE

ÉLÉMENT DE DÉMÉRITE

Nuisance visuelle (construction à l'abandon, contenants à déchets, matériaux laissés à la vue, etc.)

**SECTION 6**  
**LES SERVICES, LES ACTIVITÉS ET**  
**LES INSTALLATIONS SUR LES LIEUX**



**SECTION 6 • LES SERVICES, LES ACTIVITÉS ET  
LES INSTALLATIONS SUR LES LIEUX**

**SERVICES**

- (a)** Accessibilité aux personnes à capacité physique restreinte :
- 1) stationnement réservé identifié ;
  - 2) accès à l'établissement de façon autonome ;
  - 3) salle de toilette publique adaptée et équipée ;
  - 4) salle de bains privée adaptée et équipée ;
  - 5) chambre aménagée.
- (b)** Conciergerie avec personnel attiré Clés d'Or
- (c)** Nettoyage à sec :
- service 24 heures ; ou
  - service 12 heures, à la réception ; ou
  - service 12 heures, à la chambre.
- (d)** Restauration certifiée CAA ou Relais & Châteaux

**SECTION 6 • LES SERVICES, LES ACTIVITÉS ET  
LES INSTALLATIONS SUR LES LIEUX**

**ACTIVITÉS**

*Toutes ces activités doivent pouvoir être exercées sur les lieux de l'établissement.*

- (a)** Activités de plein air (golf, ski, patinoire, etc.)
- (b)** Activités intérieures (tennis, racquetball, squash, etc.)
- (c)** Activités nautiques (au moins deux)
- (d)** Baignade : piscine extérieure ou tout autre type de baignade
- (e)** Baignade : piscine intérieure

**SECTION 6 • LES SERVICES, LES ACTIVITÉS ET  
LES INSTALLATIONS SUR LES LIEUX**

**INSTALLATIONS**

*Toutes ces installations doivent se trouver sur les lieux de l'établissement.*

- (a)** Abri verrouillé et fermé pour motoneiges ou bicyclettes
- (b)** Ascenseur(s)
- (c)** Centre de conditionnement physique :
  - sept appareils et un moniteur ;
  - trois à six appareils.
- (d)** Centre de santé :
  - affilié à une bannière ou une association reconnue ; ou
  - membre en règle de l'Alliance Spas Relais Santé ; ou
  - membre spa certification d'excellence ; ou
  - membre spa associé ; ou
  - membre de Destination Spa Group ; ou
  - avec deux salles de soins ou plus.
- (e)** Foyer(s)
- (f)** Guichet automatique bancaire
- (g)** Laveuse et sècheuse (libre-service)
- (h)** Prise de courant extérieure pour automobile
- (i)** Sauna
- (j)** Spa, jacuzzi





**SECTION 7**  
**LE TOURISME DURABLE**



SECTION 7 • LE TOURISME DURABLE

**2 POSSIBILITÉS**

- (a) L'établissement a entrepris une démarche environnementale avec un ou plusieurs organismes reconnus tels LEEDS, Clé verte, RéserVert, BOMA BEST, etc.

-- OU --

- (b) L'établissement applique un minimum de cinq actions parmi les suivantes :

**Chambres :**

- 1) Détecteur d'occupation ou minuterie contrôlant l'éclairage
- 2) Possibilité de demander qu'on ne change pas les draps
- 3) Systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation éconergétiques
- 4) Thermostat programmable ou détecteur d'occupation pour le chauffage
- 5) Utilisation de matériaux de construction biologiques

**Salles de bains :**

- 1) Possibilité de demander qu'on ne change pas les serviettes
- 2) Produits de nettoyage biodégradables
- 3) Produits de toilette biodégradables
- 4) Utilisation de mécanismes économiseurs d'eau
- 5) Utilisation de matériaux de construction biologiques

**Aménagements intérieurs**

- 1) Appareils électriques et électroniques reconnus pour leur efficacité énergétique (par ex. : homologués « Energy Star »)
- 2) Promotion de moyens de transport à faible impact environnemental, offre de véhicules hybrides ou service de navette (établissements situés dans un environnement urbain)
- 3) Récupération des eaux de pluie ou pratique de l'herbicyclage (laisser les rognures de gazon sur la pelouse – établissements situés dans un environnement rural)
- 4) Système de filtration d'air (échangeur d'air) ou géothermique
- 5) Utilisation de papier non traité au chlore (serviettes de table, papier à mains, etc.)
- 6) Utilisation de produits équitables (café, chocolat, etc.)
- 7) Utilisation de sources d'énergie écologiques (par ex. : énergie solaire)
- 8) Utilisation de matériaux de construction biologiques



# **ANNEXE**



ANNEXE A • TROUSSE DE PREMIERS SOINS

La trousse de premiers soins doit se trouver dans un endroit propre et pourvu d'un lavabo pour permettre aux secouristes de se laver les mains et de nettoyer la blessure à l'eau et au savon doux. La trousse doit être propre et facile d'accès en tout temps.

**Matériel de base :**

- un manuel de secourisme approuvé par un organisme reconnu (CSST, Ambulance Saint-Jean, etc.) ;
- une paire de ciseaux à bandage ;
- une pince à écharde ;
- des épingles de sûreté (grandeurs assorties) ;
- des pansements adhésifs (25 mm x 75 mm) stériles enveloppés séparément ;
- des compresses de gaze (101,6 mm x 101,6 mm) stériles enveloppées séparément ;
- des rouleaux de bandage de gaze stérile (50 mm x 9 m et 101,6 mm x 9 m) enveloppés séparément ;
- des bandages triangulaires ;
- des pansements compressifs (101,6 mm x 101,6 mm) stériles enveloppés séparément ;
- un rouleau de diachylon (25 mm x 9 m) ;
- des tampons antiseptiques enveloppés séparément.

**Matériel supplémentaire recommandé :**

- des gants jetables en vinyle ou en latex ;
- un masque de poche avec soupape unidirectionnelle pour réanimation cardiorespiratoire (RCR) ;
- une compresse froide instantanée.



ANNEXE A • TROUSSE DE PREMIERS SOINS